

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Grand Autunois Morvan

ENTRE

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan

Représentée par sa Présidente Marie-Claude Barnay, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 décembre 2021,

Ci-après désignée par « La CCGAM »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Julien Charles, Préfet de Saône et Loire,

Ci-après désigné par « l'État » ;

Le département de Saône-et-Loire,

Représenté par son Président André Accary,

Ci-après désigné par « Le Département » ;

Le Parc Naturel Régional du Morvan,

Représenté par son Président Sylvain Mathieu, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021,

Ci-après désigné par « Le Parc »

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

La Ville d'Autun, lauréate Action Cœur de Ville, représentée par son maire, Vincent Chauvet

La Ville d'Epinaç, lauréate Petite Ville de Demain, représentée par son maire, Jean-François Nicolas

La Ville d'Etang-sur-Arroux, lauréate Petite Ville de Demain, représentée par son maire, Dominique Commeau

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Grand Autunois Morvan autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influençant les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le présent CRTE fait suite au protocole d'engagement signé le 25 juin 2021 par la CCGAM, L'Etat par l'intermédiaire du Préfet de Département, et le Conseil Régional.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan a signé avec l'Etat, la Région Bourgogne Franche Comté, l'ADEME et la Banque des Territoires le 18 janvier 2020, un **Contrat de Transition Ecologique (CTE)**. Ce CTE comporte 4 axes stratégiques autour d'un fil rouge « un territoire valorisant ses ressources, à la reconquête de son autonomie énergétique et alimentaire » :

- Engager le territoire dans un modèle d'économie circulaire pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles et réduire la production de déchets
- Augmenter la part des énergies renouvelables produites sur le territoire pour gagner en indépendance énergétique et pour contribuer aux objectifs nationaux de production d'ENR

- Soutenir une production agricole à faible impact environnemental et préparer l'agriculture locale à s'adapter au changement climatique
- Organiser des modes de déplacements qui limitent l'émission des gaz à effet de serre

Le contenu de ce contrat est intégralement pris en compte dans le présent CRTE, ainsi, le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Présentation du territoire signataire et diagnostic territorial

Le territoire de la CCGAM et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le Grand Autunois Morvan est une communauté de communes de 36 476 habitants, composée de 55 communes et située au nord-ouest du département de Saône et Loire, à l'écart des grands axes de transport (gare TGV sur la ligne Paris-Lyon à 40min par la route, A6 à 45 min par la route). Le territoire s'étend sur une superficie de 1252 km², pour une densité moyenne de population de 30 habitants/km². Les personnes âgées forment une part importante de la population (20 % de plus de 75 ans).

L'affirmation d'un territoire rural organisé en étoile avec une offre de service étoffée, pour une stratégie de transition inclusive

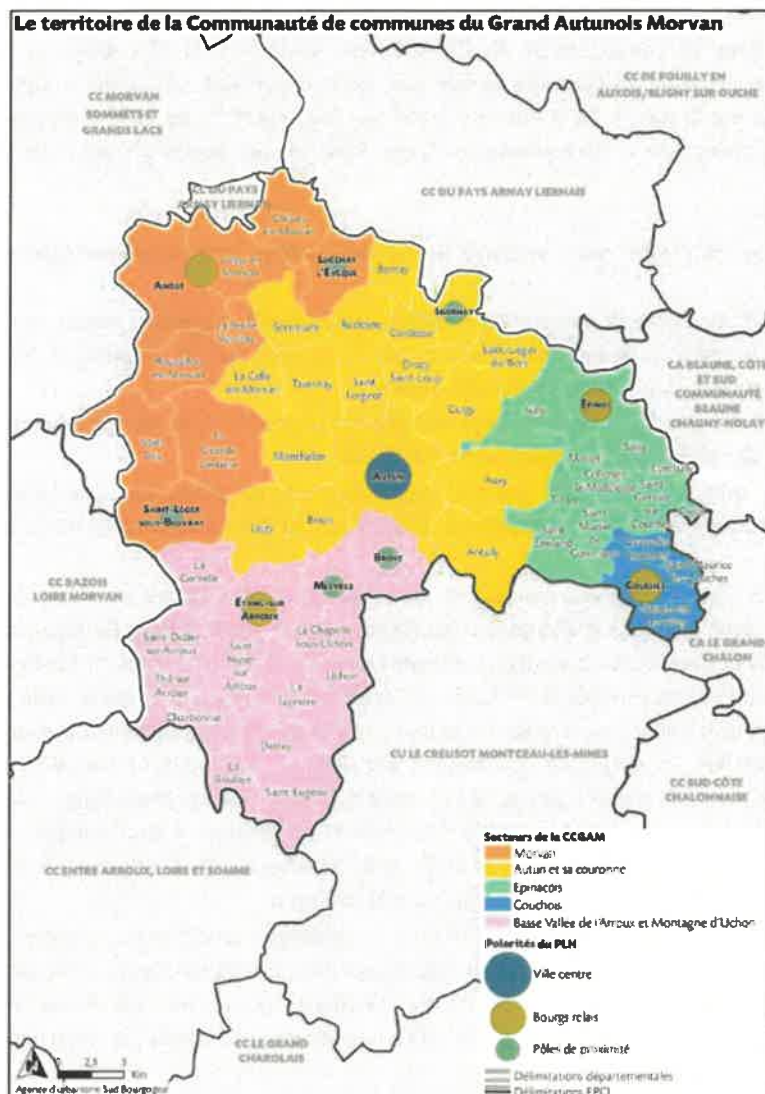
Le SCoT signé en 2016 et le PLHi signé en 2020 affirment une armature territoriale en étoile, organisée autour de la ville-centre, Autun, qui concentre 37% de la population de la communauté et une large majorité des emplois, et de 4 bourgs-centres : Epinac, Etang-sur-Arroux, Couches, Anost (voir carte ci-dessous).

Cette organisation offre aux habitants du territoire des **équipements de proximité** indispensables à la vie quotidienne, de la petite enfance jusqu'à la prise en charge des aînés, et favorisant l'inclusion sociale :

- Dans le domaine de la **santé** : un hôpital à Autun (dont une maternité), des maisons médicales, à la survie cependant fragile par manque d'attractivité auprès de la profession médicale et du fait du vieillissement de la population
- Dans le domaine du **social** : quatre centres sociaux et un espace de vie sociale ont été confortés dans le cadre de la *convention territoriale globale* avec la Caisse d'allocations familiales ; la plateforme Mobigam localisée à la gare d'Autun favorise la mobilité des personnes précaires, soutenue par le Fond Social Européen géré par le Département de Saône et Loire ; un FabLab géré par la CCGAM est également en place et propose, avec la Fondation Orange, des ateliers tant pour les seniors que pour les jeunes ; le Centre de Ressources numériques joue un rôle clé dans l'inclusion sociale en proposant des ateliers numériques pour tous (2 conseillères numériques recrutées récemment) ; Il est complété par des espaces France Services présents dans chaque pôle de proximité, et jouant un rôle de Tiers-Lieu social (4 au total). Des ateliers numériques y sont notamment assurés par des animateurs dédiés. D'autres tiers-lieux comme le pôle numérique du Cussy-en-Morvan contribuent à cette inclusion sociale par le numérique, et se déploient sur le territoire.
- Dans le domaine de l'**éducation** : une offre éducative importante pour les enfants et adolescents, y compris pour les activités périscolaires avec un tissu associatif très fourni (sport, culture) ; des équipements à vocation intercommunale comme le Conservatoire de Musique, le Centre Nautique, ou encore un réseau de bibliothèques à l'échelle du territoire. L'Institut Marco Polo offre également une initiative innovante permettant aux personnes étrangères de se former sur le territoire.
- Dans le domaine de l'**économie sociale et solidaire** : avec plusieurs acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, la CCGAM s'engage dans la transition sociale : actions de l'association AMDF porteuse d'un campus connecté et de la première formation Grande Ecole du Numérique, du CILEF sur des missions d'accompagnement des jeunes à l'emploi, de l'association Autun Morvan Initiatives (AMI) sur la réalisation de chantiers d'insertion, et de l'association St Ex qui assure l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des jeunes au sein du Foyer des jeunes travailleurs. Le Centre de ressources numériques est également reconnu comme tiers lieux par la *Fabrique de territoire* pour favoriser les échanges sur ces sujets. Enfin, le territoire est également bien pourvu en tiers-lieux d'activité favorisant le réemploi (La Bricole, lieu d'expérimentation collective ; le Local, le Repair Café).
- Dans le domaine de la **culture** : en s'appuyant sur leur patrimoine bâti et leur histoire locale, les communes, soutenues par la CCGAM, développent une offre culturelle riche. A Autun, le théâtre municipal « à l'italienne » a été entièrement rénové. La MPOB (Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne) à Anost a bénéficié du label "ethnopôle" du Ministère de la Culture en 2019. Des équipements plus récents, à rayonnement communautaire bénéficient également d'une programmation culturelle diversifiée pour un large

public (Salle Jean Genet à Couches, l'Eduen à Autun). Enfin, des lieux de création existent ou sont amenés à voir le jour dans les villages, à l'exemple du « Petit théâtre du bât de l'âne » à Saint Jean de Trézy, café associatif, micro-lieu de création et de diffusion artistique, et grainothèque (système d'échanges de graines, sensibilisation à l'écologie), qui organise également un festival annuel « Sous l'Barnum ».

Cette offre, largement subventionnée et parfois ancienne, reste à conforter pour s'adapter à un contexte de vieillissement de la population (11.6% de la population a plus de 75 ans), de déprise démographique (-0.72%/ an entre 2013 et 2018) et d'un revenu médian des ménages inférieur à la moyenne de la région.



1 - Carte de l'armature territoriale du Grand Autunois Morvan - source : PLH

Un patrimoine naturel et bâti remarquable à valoriser :

Située sur une partie du Massif du Morvan, le territoire est propice au tourisme vert, avec un patrimoine naturel riche, contrasté et encore très préservé, tel que décrit dans le diagnostic du *Plan de Paysage*. Ce patrimoine varié est caractérisé par :

- Un maillage bocager encore très présent malgré la régression des surfaces agricoles dans l'Autunois et l'Epinacois,
- Les montagnes boisées du Morvan à l'Ouest, avec une forêt essentiellement composée de feuillus, malgré une tendance à l'exploitation de résineux
- La pierre brute affleurante et des massifs granitiques remarquables au sud du territoire autour d'Uchon,
- Un paysage de collines de vignobles et une terre calcaire à l'Est dans le Couchois.

Selon le diagnostic effectué dans le cadre du *contrat territorial de bassin Morvan Arroux Somme (CT MAS)* en cours d'élaboration en lien avec l'Agence de l'Eau, il bénéficie également d'un réseau hydrographique dense (bien que son état écologique soit parfois dégradé), et plus généralement d'une forte présence de l'eau à travers la couverture de 16% du territoire en zone humide, et beaucoup de mares au rôle essentiel pour la biodiversité.

Enfin, son éloignement des grands axes en fait également un territoire préservé des nuisances sonores et bénéficiant d'une bonne qualité de l'air.

La CCGAM est également riche d'un patrimoine architectural de qualité et d'une grande diversité, livrant une offre culturelle et touristique importante :

- Des vestiges gallo-romains bien conservés dans la ville d'Autun
- Un patrimoine religieux varié (cathédrale d'Autun, temple bouddhiste à la Boulaye, petites églises)
- Des châteaux conservés et valorisés (Château de Sully, de Couches)
- Un patrimoine industriel lié à la présence historique de mines (Puits Hottinguer à Epinac, Les Télots à Saint Forgeot)

Forte de son histoire gallo-romaine, médiévale, et industrielle, et de la richesse de son patrimoine naturel et bâti qui y sont associés, la CCGAM s'appuie sur la **qualité de vie** pour prôner l'équilibre entre ville et campagne avec un slogan propre au territoire : « *ville ou campagne, les deux c'est mieux* », décliné dans les différentes politiques publiques menées par la communauté : « *business ou cadre de vie, les deux c'est mieux* », ou encore « *sport ou culture, les deux c'est mieux* ».



Une économie industrielle, artisanale et agricole fragile

Le territoire de la CCGAM s'est historiquement développé autour de l'industrie et de l'agriculture. Cependant, l'éloignement des grands axes de transport a progressivement provoqué le déclin de l'économie dite « de flux » nécessitant l'apport de matières premières et l'exportation. Ainsi, l'économie industrielle se base encore aujourd'hui essentiellement sur les domaines du textile, du bois et du design, avec des entreprises de renom comme DIM, Nexans, Veldeman, TOLIX, AEB, implantées dans les zones d'activité économiques d'Autun.

Grâce au potentiel lié à la présence de bois dans le Morvan, l'industrie de 1^{ère} transformation est en cours de développement, mais nécessite de trouver plus de débouchés.

Il existe également un fort **potentiel de réinvention de l'économie locale par l'économie circulaire**, pour valoriser en énergie notamment, les déchets de nombreuses entreprises du BTP présentes sur le territoire, ou encore les déchets de l'agriculture et de la sylviculture.

Les déchets ménagers représentent également un potentiel de valorisation dans l'économie circulaire, avec une collecte actuellement structurée mais des déchets peu valorisés : 14 communes sont gérées par le syndicat des déchets de Chagny (SIRTOM), pour lesquelles les biodéchets sont méthanisés à Chagny ; pour les 41 autres communes, gérées par le syndicat des déchets SMEVOM, l'estimation est de 50kg/hab/an de biodéchets non valorisés. Un projet existe cependant sur Autun d'installation pour le traitement des biodéchets et ordures ménagères, qui devrait permettre 55% de valorisation énergétique (Projet ONESIME).

Les relations régulières entre les services de la CCGAM et les entreprises, notamment dans le cadre du *contrat de transition écologique*, font émerger des actions dans ce domaine.

Avec 53% en moyenne de terres agricoles sur le territoire et un peu moins de 860 exploitations, l'économie agricole et viticole représente également une activité très présente. Très orientée sur l'élevage (et pour 11% de la surface agricole utile, sur la viticulture), elle comprend essentiellement des exploitants individuels (et quelques GAEC et EARL), avec une population vieillissante (50% des exploitants ont plus de 50 ans), mais qui se réinvente. La production monte en effet en qualité, avec un grand nombre de labels sur le territoire (3 AOC, 1 IGP, 2 labels rouges, 20 labels Bio et 10 en projet de conversion) identifiés au *diagnostic agricole* du PLUi. Des acteurs locaux impliqués et motivés tels que la chambre d'agriculture ou le GIEE de l'Autunois Morvan contribuent d'ores et déjà au **développement d' une**

agriculture plus durable sur le territoire, soutenus notamment par le Plan Alimentaire Territorial (voir paragraphe 1.2).

Enfin, en terme d'offre commerciale, l'étude menée pour la stratégie commerciale pour le centre-ville d'Autun et les Zones d'Activités Economiques Communautaires en janvier 2020 et réactualisée en 2021 met en valeur une zone de chalandise qui connaît un déclin depuis les années 1990 mais concerne environ 55 000 habitants. Diffuse, l'organisation commerciale connaît un déficit d'attractivité et le centre-ville doit faire face à une périphérisation. Un défi majeur de différenciation des espaces commerciaux et de complémentarité entre le centre-ville et la périphérie est lancé, notamment à travers le dispositif Action Cœur de Ville dont Autun est lauréat (voir paragraphe 1.2).

Des logements anciens, émetteurs de GES, et peu adaptés à un parcours résidentiel complet sur le territoire

Le diagnostic du PCAET ainsi que l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU mettent en lumière un parc de logements ancien (58% du parc construit avant 1949, et 69% du parc public avant 1970, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques) et énergivore. En effet, le secteur du logement représente 38% des consommations énergétiques du territoire. Par ailleurs, une part importante de logements chauffés au fioul (13% des bâtiments) contribue largement au chiffre de 20% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire. Cependant, un potentiel est identifié sur le développement du bois-énergie, fourni localement, et distribué en chaufferies collectives. Ainsi, aujourd'hui seule 10% de l'énergie consommée est produite sur le territoire, dont 95% en bois-énergie. Par ailleurs, il existe à Autun un réseau de chaleur de 13 kms, alimenté à 75% en biomasse et 25% en gaz, et 1 autre réseau à Anost, mais plusieurs communes se montrent volontaires pour étudier la faisabilité de raccordement à de tels réseaux de chaleur.

Le diagnostic du PLH pointe un vieillissement généralisé de la population en parallèle d'un desserrement des ménages et d'une vacance des logements indiquée comme préoccupante (9.2% du parc vacant depuis plus d'un an en 2017, contre une moyenne nationale de 4.2%), montrant une inadéquation du parc avec les attentes des ménages. De la même façon, le parc public, concentré essentiellement à Autun, correspond à un public de familles, dans un parc peu renouvelé.

Un territoire enclavé mais avec de fortes potentialités en mobilités douces

Malgré le caractère enclavé relatif au positionnement des grandes axes structurants tels que l'A6 et le TGV Paris-Lyon, le territoire est innervé par de nombreuses routes départementales convergeant à Autun, et les échanges sont nombreux avec les territoires voisins, notamment avec la Communauté de communes du Creusot-Montceau (35% des actifs sortants de la CCGAM). Le territoire représente également un réel bassin de vie, avec 8 actifs/10 résidant sur le territoire. La ville d'Autun concentre à elle seule 64% des emplois de la CCGAM, montrant un réel enjeu à la connexion interne du territoire.

Par ailleurs, le diagnostic du schéma des mobilités et les études menées ponctuellement par la suite sur les zones d'activités économiques et le centre-ville d'Autun détectent un fort potentiel de développement des modes actifs, qui permettrait à la fois d'apaiser les déplacements, notamment dans les bourgs et la ville-centre, et d'améliorer encore la qualité de l'air. En effet, 81% des Autunois travaillent à Autun, et 63% des déplacements de la CCGAM font moins de 5 kms. Pourtant, encore 84% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture. Une absence de maillage global et d'équipements adaptés, à l'échelle des communes, mais aussi du territoire, est en partie en cause. Si des bornes de stationnement vélo et des voies vertes ont été installées et créées à Autun récemment, l'absence de continuité des cheminements et les difficultés pour saisir les besoins des usagers et changer les pratiques restent prégnantes. Le relief important, souvent mis en avant, est de moins en moins un problème avec l'arrivée des modes doux électriques.

Les transports en commun sont également peu développés et peu performants : un Transport à la Demande couvre les 55 communes du territoire, et rencontre son public par sa qualité et son prix peu élevé. Cependant, le train n'est pas ou peu présent pour les échanges entre territoire et l'offre d'accès en bus à la gare TGV du Creusot, permettant un accès rapide à Paris et Lyon, est peu visible et uniquement ciblée pour les travailleurs.

Des alternatives à la voiture solo sont à explorer, avec du covoiturage non formalisé mais existant au départ des gares, et le déploiement en cours de bornes électriques par le SYDESL (syndicat d'énergie départemental).

Une ressource en eau fragile

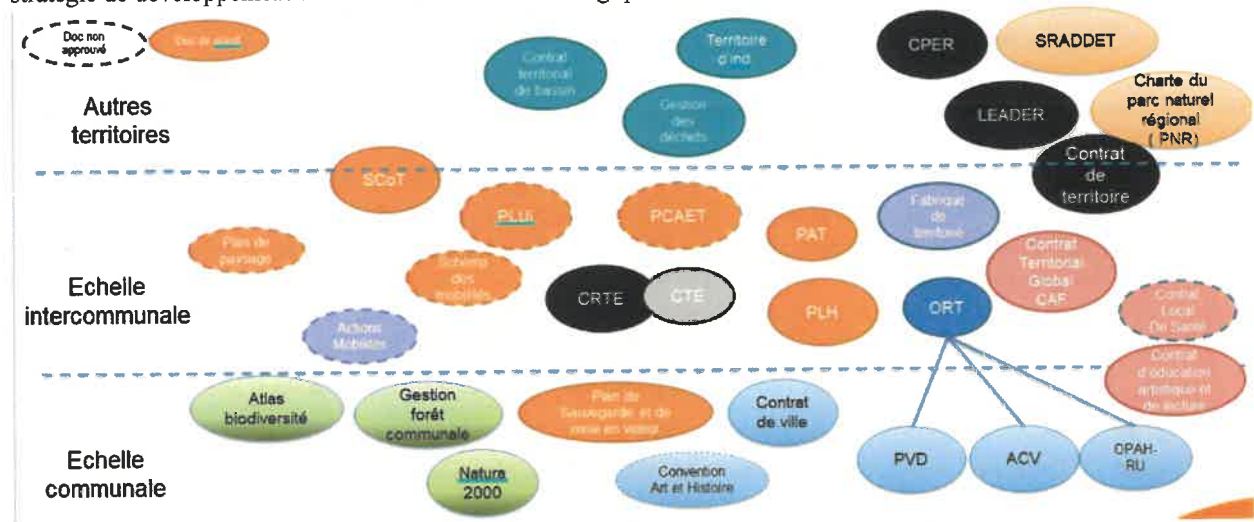
Malgré la présence d'un réseau hydrographique important, la ressource en eau potable du territoire est réputée fragile et actuellement peu protégée : en effet, des tensions apparaissent déjà en période estivale, deux captages sensibles et un captage prioritaire ont été identifiés au schéma département d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), et aucun captage d'eau n'est compatible avec les dispositions du Grenelle de l'environnement.

Les enjeux identifiés dans les différents dispositifs permettent d'éclairer et de guider le projet du territoire au regard des enjeux de transition sociale et environnementale.

1.2. Dispositifs en cours

Le CRTE de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) s'inscrit à la confluence des différents documents de planification et de contractualisation engagés par la CCGAM.

Le schéma ci-dessous illustre le foisonnement des démarches et l'engagement historique de la CCGAM dans une stratégie de développement durable et de transition écologique :



Un engagement dans des démarches de planification simultanées :

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, approuvé en 2016 à l'échelle du Pays, n'intègre pas les quatre communes du Couchois ayant rejoint la communauté de communes en 2017, mais affirme déjà l'organisation territoriale « en étoile » qui reste une attache vive pour assurer le maillage équilibré du territoire intercommunal afin de réduire les inégalités d'accès aux services. Il entrera en révision en 2022 et sera par cette occasion mis en compatibilité avec le SRADDET de la Région Bourgogne Franche-Comté.
- **Le schéma des mobilités**, défini en 2017 sur la base d'un diagnostic intercommunal, définit des orientations qui visent un changement de modèle de déplacement sur le territoire, en accord avec les enjeux sociaux et de changement climatique à venir :
 - Limiter les besoins de déplacements et agir sur la place et l'usage de l'automobile
 - Développer les transports collectifs et améliorer l'intermodalité
 - Faire que les modes actifs prennent une place importante dans les déplacements de courtes distances
 - Développer le panel de solutions alternatives de mobilité et mieux faire connaître les initiatives
- **Le Programme Local de l'Habitat**, approuvé en janvier 2020, est porteur d'ambition tant en matière de transition écologique que sociale, visant notamment à favoriser un parcours résidentiel sur le territoire, dont le maintien de l'autonomie :
 - Produire une offre de logements équilibrée et adaptée à la diversité des besoins des habitants

- Améliorer le parc existant et contribuer à un habitat durable
 - Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie
 - Conforter les actions à destination des autres publics spécifiques (jeunes, personnes en difficulté, gens du voyage)
 - Construire une vision communautaire de la politique de l'habitat
- **Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, reconnu en 2020 pour trois ans, est d'ores et déjà mis en action pour promouvoir une alimentation et une agriculture durable au travers de quatre axes et de nombreux projets :
 - Contribution à la transition écologique (productions agricoles responsable, gaspillage, restauration collective)
 - Communication, partage, reproductibilité et transfert
 - Santé et inclusion sociale
 - Développement de l'économie de la ressource et favoriser la création de valeur ajoutée

Par ailleurs, le territoire s'est engagé en 2019 dans un **Plan de Paysage**, dont les axes permettent également d'orienter les démarches de la CCGAM, en faveur d'objectifs de qualité paysagère et de transition environnementale :

- Consolider les activités agricoles et sylvicoles au bénéfice des paysages durables
- Renforcer les centres-villes et villages et les alternatives au tout-voiture, au bénéfice de la vie locale
- Valoriser les patrimoines au bénéfice de l'attractivité

Un **Plan Climat Air Energie (PCAET)** est également en cours d'élaboration. Le projet de PCAET sera approuvé en décembre 2021 autour de plusieurs axes repris dans le travail préparatoire au CRTE :

- Un urbanisme résilient et durable avec des bâtiments rénovés et gérés de manière exemplaire
- Des besoins de déplacements réduits et un fort développement des modes partagés et actifs
- Des forêts gérées durablement, une agriculture diversifiée et engagée dans l'adaptation et l'atténuation du changement climatique
- Des acteurs économiques et des consommateurs engagés dans la transition écologique
- Un développement ambitieux et raisonné des énergies renouvelables, adapté aux besoins du territoire
- Des collectivités qui poussent à l'action en étant démonstratrice d'exemplarité

La concordance entre ce document et la démarche de CRTE est un enjeu pour la communauté de communes, les actions dont l'impact sur l'atteinte des objectifs de transition énergétique est le plus fort seront donc reprises dans le contrat.

C'est aussi sur la base de ces documents phares que la communauté de communes élabore en parallèle son **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** en concertation avec les 55 communes. Son PADD devrait être débattu au 1^{er} trimestre 2022 et s'appuiera inévitablement sur les axes stratégiques du CRTE, tout en étant compatible avec le SRADDET de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Des contrats pour la mise en œuvre des ambitions aux échelles pertinentes de l'application de la politique publique :

Pour la mise en œuvre de ses ambitions de transition écologique et sociale, la CCGAM s'appuie sur une déclinaison de sa planification sous forme de contrats et démarches divers avec ses partenaires. L'enjeu du CRTE réside dans la synthèse et la mise en lisibilité de ces démarches, qui n'ont pas vocation à disparaître, mais bien à **s'articuler dans un cadre transversal de mise en cohérence des politiques publiques qui s'enrichissent mutuellement** :

A l'échelle communale :

- **Action Cœur de Ville, Autun** : la ville d'Autun a été lauréate du dispositif de l'Etat ciblant les villes moyennes pour la période 2018-2022 (prolongé jusqu'en 2026) afin de revitaliser le centre-ville. Ce dispositif cible des actions sur :
 - L'offre de l'habitat à réhabiliter et à restructurer
 - Le développement économique et commercial à équilibrer
 - Le développement de l'accessibilité, de la mobilité et des connexions
 - La mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine

- L'accès aux équipements et aux services publics

Durant la première phase de ce contrat, des études liées à ces axes ont été menées, permettant d'engager de premières actions en faveur de l'habitat avec le lancement de l'OPAH-RU signée par la CCGAM, de l'aménagement d'espaces publics tels que la place du Champ de Mars, place principale de la ville, ou encore les premiers travaux relatifs à l'extension du Musée Rolin, musée-phare de la ville, par la mise en valeur de l'ancienne prison panoptique, et enfin sur la mobilité avec l'expérimentation d'une navette autonome, et la mise en accessibilité du passage Balthus.

- **Petites Villes de Demain**, Etang-sur-Arroux et Epinac : les communes d'Etang-sur-Arroux et Epinac ont été identifiées dans le Programme de l'Etat Petites Villes de Demain, en tant que pôles de proximité du territoire. Elles ont signé dans ce cadre une convention avec l'Etat et la CCGAM pour redynamiser leurs centres, à travers des leviers propres à chaque ville :
 - Pour Epinac, une redynamisation appuyée sur la mise en valeur du patrimoine et la réponse aux nouvelles demandes de mobilité : rénovation et extension du gymnase (COSEC), éco-aménagement de la place de la mairie, projet d'espace de co-working, valorisation numérique et restauration de l'ancien site industriel minier du Puits Hottinguer, et projet d'accueil d'activités artistiques et de travaux d'insertion sur ce site ; par ailleurs, la voie verte existant au cœur de la ville d'Epinac invite au développement d'un schéma de mobilités douces connectées à l'habitat et aux services, dont l'étude serait à mener dans le cadre du programme.
 - Pour Etang-sur-Arroux, une redynamisation par le raccordement des espaces et la continuité et le développement des activités culturelles : mise en accessibilité de la bibliothèque, aménagements d'espaces publics conviviaux, travail sur la cohérence urbaine du bourg et les itinéraires cyclables en s'appuyant sur la valeur du patrimoine naturel que constitue la rivière Arroux, diagnostic global de l'habitat.

Ces conventions seront entièrement reprises dans le cadre d'un avenant dans l'opération de revitalisation du territoire (ORT).

- **Convention Ville d'art et d'histoire** : Convention conclue entre la Ville d'Autun et l'Etat (Ministère de la Culture) pour la période 2021-2031, en phase d'approbation. Elle s'organise autour de 4 grands axes :
 - La protection et l'adaptation de l'évolution du tissu urbain et des paysages qui passe par les outils de protection que sont le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur ou le Site Patrimonial Remarquable.
 - La défense d'une vision intégrée : Sensibilisation du jeune public, des habitants et des touristes au patrimoine et à la culture. C'est dans cet axe que s'inscrit notamment le projet du Grand Rolin (extension du Musée).
 - Connaître la ville pour renforcer son attractivité : axe qui passe par l'inventaire du patrimoine, mais aussi l'observation quantitative et qualitative des publics
 - Créer des liens, intégrer des réseaux (fédérations) : il s'agit dans cet axe d'effectuer des synergies avec les associations culturelles, mais aussi de renforcer le lien Autun-Bibracte dans un objectif d'économie touristique, ou encore de se rallier à des fédérations comme Ville et Métiers d'Art, Passages couverts remarquables
- **Contrat local d'éducation artistique et culturel et contrat de lecture (CLEA)** : Contrat signé entre le Ministère de la Culture, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Ville d'Autun, la CCGAM et l'association Autun Destination Culture pour la période 2020-2022. Il vise particulièrement les publics des quartiers prioritaires, empêchés ou isolés, et développe des actions dans les axes suivants :
 - L'émancipation des publics pour favoriser l'accès de tous à la culture et aux arts : rencontres d'artistes par exemple
 - La culture près de chez vous, pour faire de la culture un levier de cohésion et d'attractivité du territoire : développement du réseau de bibliothèques, accompagnement à l'utilisation de ressources numériques par exemple
- **Contrat de ville** : Contrat conclu pour la période 2015-2020 entre l'Etat, la Ville d'Autun et la CCGAM, avec un protocole d'engagements réciproques et renforcés prorogés jusqu'en 2023. Il vise le quartier prioritaire de Saint-Pantaléon à Autun.

A des échelles supérieures, cohérentes avec la tenue de certaines politiques publiques :

- **Contrat territoire d'industrie** porté par les 4 EPCI de l'Ouest de la Saône et Loire (La Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme, La Communauté de Communes Le Grand Charolais, La Communauté Urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines), qui permet de renforcer les liens avec les autres polarités de l'Arc urbain dans le domaine de l'industrie, avec deux actions phares pour la CCGAM :
 - L'étude des potentiels photovoltaïques sur les zones d'activité économique
 - La construction d'un nouvel outil de transformation des produits alimentaires locaux
- **Contrat territorial de bassin** pour la gestion des milieux aquatiques (GEMA) porté par l'Agence de l'eau et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS). Ce contrat est en cours d'élaboration, le diagnostic ayant été réalisé en 2021, et devrait porter sur la période 2022-2028. Au regard de ce diagnostic, la stratégie, non encore arrêtée, visera en priorité la restauration du bon état des masses d'eau. Plus largement, les sujets suivants seront traités par ce contrat :
 - La réduction de la pollution diffuse
 - La gestion quantitative de l'eau à travers la réflexion pour aboutir à un Plan Territorial de Gestion de l'Eau
 - La préservation de la biodiversité liée aux milieux aquatiques
 - L'amélioration de la connaissance pour le suivi de la biologie
- **Charte et programme LEADER** avec le Parc Naturel Régional du Morvan : sur le territoire de la CCGAM, 29 communes sur 55 font partie du PNR du Morvan. En ce sens, elles ont signé la charte du Parc pour la période 2020-2035, qui s'articule autour de 4 axes, et s'engagent à inscrire des actions en faveur de ces orientations :
 - Consolider le contrat social autour d'un bien commun : le Morvan
 - Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre nature et culture
 - Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan
 - Conduire la transition écologique du Morvan : en visant notamment de devenir un territoire à énergie positive, mais aussi en misant sur une agriculture d'excellence économique et environnementale pour aller vers l'autosuffisance alimentaire, en agissant pour une forêt multifonctionnelle et diversifiée, en favorisant l'économie circulaire et en soutenant les initiatives entrepreneuriales qui portent les valeurs du Parc.

Le PNR porte le programme LEADER financé par l'Europe, pour le Pays Nivernais et la CCGAM, dont le programme 2014-2020 se termine. L'élaboration du CRTE doit également aider à la construction du futur programme.
- **Contrat de territoire** avec la Région Bourgogne Franche-Comté achevé en 2021

Portés par la CCGAM :

- Le **contrat de transition écologique**, signé en janvier 2020 et intégré dans le cadre du présent CRTE (voir paragraphe 1.1)
- Le **contrat local de santé** : la nouvelle version en cours d'élaboration avec l'Agence Régionale de Santé, pour une approbation prévue début 2022, il s'attachera à développer des axes en faveur du maintien du niveau de service de l'offre médicale sur le territoire, mais aussi à attirer de nouveaux professionnels, dans le cadre d'une gouvernance horizontale avec une communauté de professionnels en santé territoriale (CPTS). Il comportera également des actions de prévention en lien avec la transition écologique : prévention de santé mentale, actions en faveur de la nutrition des enfants en lien avec le Projet Alimentaire Territorial, sur le sport et la santé en lien avec les politiques de mobilité, favorisant la qualité de l'air par l'encouragement des circuits courts, ou encore de prévention aux perturbateurs endocriniens. Enfin, en lien avec la politique de maintien à domicile des personnes âgées et vulnérables, il comportera également des actions d'inclusion relatives aux besoins spécifiques de ce public cible.
- **La convention Fabrique de Territoires** : la CCGAM, en lien avec la Ville d'Autun, est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Fabrique des territoires, et en cela a conclu une convention avec l'Etat sur la période 2020-2023, dans laquelle est inscrit l'objectif d'un territoire intelligent et durable d'ici 2024. Le Centre de Ressources Numérique en est le lieu-phare, et son animation la principale action de la convention, avec notamment des ateliers numériques pour tout public, des ateliers Zéro Déchets, et un projet de Living Lab. Il accompagne également les projets de tiers lieux sur le territoire et en Bourgogne-Franche-Comté.

- **La convention territoriale globale CAF :**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Saône-et-Loire a proposé aux élus de la CCGAM de construire et finaliser collectivement la stratégie locale sur leur partenariat ; pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination de leurs actions en direction des habitants du territoire, à travers la formalisation et la signature d'une convention territoriale globale (CTG) 2020/2024.

Cette convention a pour objet de fixer un cadre de référence stratégique, dont les bénéfices recherchés sont de :

- Mieux coordonner les interventions entre la CAF de Saône-et-Loire et les collectivités dans le cadre d'un projet global de territoire et qui permettra de rationaliser les engagements de chacun,
- Adapter l'offre aux besoins des familles, avec des objectifs prioritaires partagés,
- Consolider l'offre, notamment sa lisibilité et son harmonisation.

- **L'opération de revitalisation du territoire (ORT), qui intègre les dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain :** Cette ORT fait suite à une convention FISAC et un dispositif Fonds de Relance du Territoire avec le Conseil Régional BFC qui s'achèveront après un vif intérêt des entreprises en 2021. Cette convention vise à généraliser les dynamiques et les méthodologies d'actions initiées dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville par la ville d'Autun à l'ensemble du territoire. Il s'agit de conjuguer sobriété foncière et développement économique à travers :

- des actions en faveur de la rénovation urbaine et de l'habitat, Dans ce cadre, la CCGAM a engagé une action de rénovation de l'habitat à travers une OPAH-RU que la ville d'Autun poursuit ,
- de conforter une offre de services pour les populations à travers des solutions numériques innovantes avec « Fabrique de Territoires », un réseau de pôles de services labellisés « France service » et un contrat de local de santé
- De valoriser les atouts touristiques du territoire, à travers des projets structurants : Bibracte (labellisé Grand site de France), Cathédrale et Musée Rolin d'Autun, et les projets structurant des bourgs centres (Village Répit Famille à Couches), Le Puits Hottinguer à Epinac, et les grands axes d'itinérance touristiques du Conseil Régional et du Conseil Départemental 71 (Oenotourisme, canaux et voies vertes)

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un **contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans**. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Grand Autunois Morvan

Avec l'ensemble des démarches engagées avec de nombreuses partenaires locaux, le Grand Autunois Morvan a prouvé son volontarisme pour anticiper, dans le cadre de son développement économique et territorial, les effets du changement climatique. Ces actions doivent désormais se rejoindre à travers un fil conducteur, une vision stratégique unique, permettant de guider plus efficacement l'action. C'est pourquoi, à l'appui du CRTE, **l'ambition de la CCGAM est de passer d'un territoire de multiples projets à un projet de territoire.**

Les enjeux et potentiels du territoire ont été préalablement identifiés en concertation avec les acteurs socio-économiques du territoire et les citoyens lors du lancement de toutes les démarches fondatrices citées à l'article 1. Ainsi, l'appropriation du projet de territoire s'est faite sur le long terme à travers :

- Des journées thématiques et des ateliers de lecture du paysage, lors du diagnostic du Plan de Paysage, en 2018
- La journée de lancement du Contrat de Transition Ecologique le 26 septembre 2019 avec les acteurs socio-économiques du territoire
- Des ateliers propres à l'élaboration du projet de territoire, portés par la CCGAM et le Conseil de Développement lors d'une « tournée citoyenne » dans les communes de la CCGAM en novembre 2019
- Des ateliers de construction du PCAET en mai 2021, pour l'appropriation du diagnostic et la proposition d'actions par la population, les entreprises, les agriculteurs et les élus du territoire

Les données permettant d'identifier les principaux enjeux, forces et faiblesses du territoire décrits au paragraphe 1.1., et de travailler leurs complémentarités au regard de la transition écologique, sont issues de plusieurs études menées entre 2018 et 2021 :

- Le diagnostic du Plan de Paysage (2018)
- Le rapport d'activités du Syndicat de traitement des déchets ménagers SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois (2019) + SIRTOM Chagny
- Le diagnostic du PLHi (2019)
- L'étude pour une stratégie commerciale du centre-ville d'Autun et des ZAEC (2019, actualisée en 2021)
- Le diagnostic du PCAET (2019)
- L'évaluation environnementale du premier projet de PLUi (2020)
- Le diagnostic agricole du PLUi (2020)
- Le diagnostic du contrat de Fabrique de Territoires (2020)
- L'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU (2020)
- Etude des besoins de mobilités des salariés sur le territoire (2020)
- Etude urbaine stationnement et circulation sur la ville d'Autun dans le cadre d'Action Cœur de Ville (2021)
- Le diagnostic préalable au contrat territorial de bassin SMBVAS (2021)

LE TOP 15 ...
Les forêts, de feuillus
Autun
La vie associative et culturelle
La mobilité (trains & transports)
l'Action
Les commerces de proximité
Mont Beuvray / Bligny
Les écoles
Les maisons
Les maraîchers
La commune de Mont Beuvray
Le territoire de la CCGAM
Le territoire de la CCGAM
Le territoire de la CCGAM
15 des 789 idées émises lors de la Tournée Citoyenne (2019)

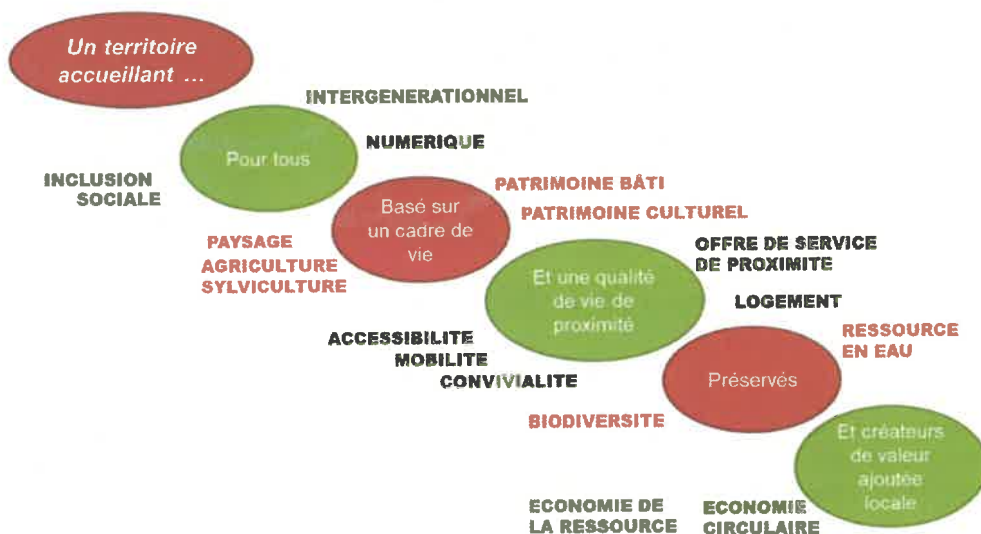
Pour construire le fil rouge pour la transition écologique du territoire, la CCGAM s'est appuyée sur :

- Ces différentes études et les moments d'échanges préalables avec les acteurs du territoire,
- Le travail effectué avec les techniciens porteurs des démarches de la CCGAM et des communes en séminaire le 20 septembre 2021 animé par le Cerema,
- Des ateliers avec les membres du bureau communautaire représentant les 14 délégations de compétence de la communauté les 19 octobre 2021 et 18 novembre 2021 avec l'appui du Cerema,
- Un conseil des maires dédié le 7 décembre 2021

Émerge ainsi un fil rouge pour la transition écologique du territoire autour du maintien et de l'accueil de nouvelles populations : **« Un territoire accueillant pour tous, basé sur un cadre de vie et une qualité de vie préservés et créateurs de valeur ajoutée locale »**. Cette vision poursuit un objectif d'inversion de la tendance démographique, tout en s'adaptant aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques des années à venir.

Autour de cette politique de maintien et d'accueil de population, une réflexion a été menée avec l'appui du Cerema autour des cinq fonctions qui caractérisent l'installation sur un territoire, et qui permettront, croisées avec les enjeux du territoire identifiés plus tôt, de définir des axes stratégiques de transition :

- Le travail, l'emploi
- L'accès aux services d'éducation, de formation, de soins, de culture et de divertissement
- Le logement
- L'accès à une nourriture, une eau locale et un cadre de vie agréable
- Le déplacement, la mobilité



Le travail sur ces axes s'est réalisé dans un temps contraint avec pour objectif son intégration au sein du CRTE. La concertation avec les acteurs socio-économiques a été engagée dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique et se traduira dès 2022 par des actions opérationnelles (notamment autour de l'économie circulaire et des énergies renouvelables). Par ailleurs, plusieurs démarches structurantes pour la CCGAM et parallèles au CRTE (PLUi, PCAET, CLS) sont en cours d'élaboration, laissant imaginer des amendements notables à ce projet. C'est pourquoi le CRTE est un socle préalable à l'appropriation d'un projet de territoire partagé, qui sera amendé en mode plus participatif à partir de 2022.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire débattu en conseil communautaire du 15 décembre 2021 :

- **Orientation 1 : Maintenir et développer une économie de la ressource et circulaire**
- **Orientation 2 : Conforter les services à la population sous conditions environnementales**
- **Orientation 3 : Disposer de logements vivables pour tous aujourd'hui et demain**
- **Orientation 4 : Permettre une alimentation locale et saine, promouvoir une agriculture, une viticulture et une sylviculture durable, préserver les milieux naturels**
- **Orientation 5 : Connecter le territoire pour des déplacements apaisés et promouvoir les modes actifs**

Ainsi, chacune des 5 orientations correspondent au croisement entre les « fonctions d'habiter » sur le territoire et les enjeux de transition numérique, écologique, démographique et économique propres au territoire. Elles s'inscrivent également dans les objectifs de développement durable comme illustré sur le schéma ci-contre :

Enfin, elles sont aussi le résultat d'une synthèse des axes déjà existants dans les contrats et documents de planification identifiés à l'article 1.2.



Mode de définition des orientations stratégiques du CRTE

Pour chacune de ces orientations, une déclinaison en objectifs opérationnels est proposée, correspondant, dans leur ordre, aux priorités travaillées en bureau communautaire. Par ailleurs, deux objectifs opérationnels transversaux ont été définis, car considérés comme clés de réussite pour le CRTE :

- L'objectif « **Optimiser la gouvernance de la CCGAM** » : il sera poursuivi en travaillant la gouvernance des différents dispositifs pour rendre plus efficaces les instances de décisions pour le territoire. Il passera par plusieurs types étapes : benchmarking (partage d'expériences) auprès d'autres territoires, ou encore travail en comité de pilotage sur la rationalisation des instances de gouvernances des dispositifs reliés au CRTE. Cette action recouvre également l'installation du comité des partenaires suite à la prise de compétence « Autorité organisatrice des mobilités », ou encore l'animation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Il est essentiellement mis en œuvre grâce à l'ingénierie dédiée au CRTE au sein de la CCGAM, et pourra éventuellement s'appuyer sur le montage d'un Living Lab (laboratoire d'innovation publique) au sein du centre de ressources numérique, dans le cadre de la Fabrique de Territoire.
- L'objectif « **Communiquer et concerter sur le projet de territoire** » : cette objectif comportera des actions visant à faire connaître et faire évoluer le projet de territoire, en s'appuyant sur la participation citoyenne par le biais par exemple de séminaires, d'événements ou d'outils numériques.

Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent une liste indicative des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

La déclinaison des axes stratégiques en objectifs opérationnels est décrite dans le schéma ci-après :

AXES STRATÉGIQUES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire, porté par la CCGAM et des acteurs territoriaux. L'ensemble des « actions » permettant de mettre en œuvre les objectifs opérationnels du CRTE sont listées de manière synthétique dans l'annexe 2 Maquette programmatique et financière, selon le code suivant :

- **Actions sans plan de financement contribuant à la mise en œuvre de l'objectif (CMO)**, ou à la mise en œuvre d'autres actions (exemple : éléments de rédaction du PLUi) ; ces "actions" sont listées par souci de cohérence interne de l'objectif poursuivi, et pourront devenir, après évolution, des actions en projet (d'ingénierie, d'animation, ou d'investissement).

- **Actions en projet (AP)** : Opération devant faire l'objet d'une maturation (plan de financement, calendrier, bien-fondé au regard des orientations, priorisation). Ces actions sont listées de manière non exhaustive dans les fiches descriptives de chaque objectif opérationnel (annexe 1).

- **Actions matures (AM)** : Actions déjà engagées ou prêtes à être lancées (plan de financement connu) dans les 24 prochains mois. Elles font également partie de la liste indicative figurant dans les fiches descriptives de chaque objectif opérationnel (annexe 1).

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes validés. Ces derniers enrichissent et élargissent les axes stratégiques et objectifs opérationnels du CRTE. Les instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques sont conservées dans un premier temps, mais feront l'objet d'une réflexion partagée pour leur adaptation et simplification pour l'ensemble des acteurs.

Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette du CRTE, ce qui permettra d'accroître la synergie entre les dispositifs.

Les dispositifs recensés à l'article 1.2. sont concernés, et plus spécifiquement :

Les programmes territorialisés de l'ANCT :

- Contrat territoire d'industrie avec les territoires partenaires de l'Arc Urbain
- Action Cœur de Ville sur la ville d'Autun
- Petites Villes de Demain sur les communes d'Epinac et Etang-sur-Aroux
- Opération de Revitalisation du Territoire sur l'ensemble du territoire de la CCGAM

Les contrats et conventions de l'Etat transversaux :

- Contrat de transition écologique (particularité pour ce contrat qui fusionne dans le CRTE - voir à l'article 1.1.)
- Contrat local d'éducation artistique et contrat territoire lecture
- Convention Art et Histoire - ville d'Autun
- Contrat de ville - ville d'Autun

Les contrats et conventions passées avec les agences et établissements de l'Etat :

- Contrat local de santé en cours d'élaboration avec l'Agence régionale de Santé faisant suite au contrat 2016-2019 prolongé jusqu'en 2021
- Convention d'OPAH-RU signée avec l'ANAH
- Contrat territorial de bassin en cours d'élaboration avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne, faisant suite au contrat territorial 2015-2019
- Convention territoriale globale CAF

4.2 Articulation avec les dispositifs contractuels régionaux et départementaux

L'année 2021 préfigure le lancement de nouvelles contractualisations territoriales, outre le CRTE, menées par le conseil régional Bourgogne Franche-Comté (CR BFC) et le Conseil Départemental de Saône-et-Loire (CD 71). Ces démarches

viendront en accompagnement de la mise en œuvre du projet de territoire du Grand Autunois Morvan, tout comme le CRTE.

L'actuel Contrat de Territoire avec le CR BFC devrait être révisé à compter de l'année 2022, pour une durée de 6 ans. Il s'articulera avec les objectifs et règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les politiques sectorielles de la Région, des politiques du CD 71, ainsi que de la Charte du Parc Naturel Régional du Morvan.

Par ailleurs, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, le CR BFC et le CD 71 interviennent dans plusieurs programmes qui accompagneront le projet de territoire de la CCGAM :

- Le fond européen de développement régional (FEDER)
- Le fond européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- Le fond social européen (FSE)

4.3. Validation des actions

Les opérations envisagées sont listées de manière non exhaustive dans les **fiches descriptives des objectifs opérationnels (annexe 1) et dans la maquette programmatique (annexe 2)**, et deviennent des actions matures (AM) lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les actions matures sont discutées par les instances de gouvernance au fil de l'eau, et sont programmées chaque année au comité de pilotage, en détaillant la participation des différents partenaires, avec l'appui de l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Calendrier type de validation des actions :

- Dernier trimestre de l'année N : bilan de ce qui a été programmé dans l'année, appel à candidatures pour l'année N+1 en direction des porteurs d'action avérés et potentiels, pré fléchage.
- 1^{er} trimestre de l'année N+1 : validation de la programmation annuelle N+1

Les actions accompagnées découlant des orientations stratégiques devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité) déclinés au niveau régional et dans la Charte du PNR du Morvan. Elles peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les enveloppes financières indiquées dans la maquette pour les actions matures sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.3. Projets et actions en maturation

Les actions en projet listées dans la maquette programmatique (annexe 2) feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés comme actions matures et validées dans la programmation annuelle, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le Grand Autunois Morvan se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires concernés.

Le territoire de la CCGAM est notamment très en lien sur le plan économique avec les territoires de l'Arc Urbain, avec lesquels elle a passé un Contrat Territoire d'Industrie (voir paragraphe 1.2). Elle fait aussi partie du bassin versant Arroux Loire et Somme regroupant 4 EPCI. Ainsi, certaines actions sont plus spécifiquement ciblées « **actions en coopération** » dans la maquette programmatique et financière (annexe 2).

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires proposent un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, syndicats dans les domaines de l'eau et des déchets, agence technique départementale, CAUE, CPIE...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) .

Par le biais de l'ANCT, le territoire du Grand Autunois Morvan a bénéficié d'un accompagnement de 20 jours du Cerema pour l'animation de la préparation du présent contrat.

Par ailleurs, le CPIE de l'Autunois intervient en tant que partenaire et prestataire de plusieurs actions inscrites au présent contrat, de même que l'Agence Départementale de l'Information sur le Logement (ADIL), le CAUE du département de Saône et Loire, mais également le PNR du Morvan.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat. Le CRTE est conçu comme un contrat évolutif, tant dans ses actions que dans les partenaires mobilisés. Ainsi, il fera l'objet de révision autant que nécessaire, selon la gouvernance définie à l'article 8.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans la maquette (annexe 2) sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Grand Autunois Morvan assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire a désigné dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et a affecté une cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Elle sera assistée de responsables de services et de chargés de mission et qui, chacun sur son sujet, pourront faciliter l'émergence de projets et accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le territoire signataire et ses communes s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.5. Engagements du Département

Le Département de Saône-et-Loire, en qualité de chef de file des politiques de solidarité sociales et territoriales apportera son concours aux actions visées par le CRTE. Il interviendra plus particulièrement sur les projets d'infrastructures collectives permettant d'améliorer les services au public dans les domaines de la petite enfance, l'accueil scolaire, les domaines sportifs, culturels et touristiques. En adéquation avec son plan environnement, le soutiendra également les projets permettant le développement des mobilités douces, favorisant la biodiversité, le maintien des ressources d'eau de qualité, la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement d'énergies renouvelables.

Le Département s'engage à désigner au sein de ses services un ou des référent (s) pour participer à la mise en œuvre du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.6. Engagements du Parc Naturel Régional du Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan intervient sur un territoire labellisé de 133 communes, dont 29 communes en Saône-et-Loire et le territoire de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan.

La Charte 2020-2035 du Parc, nouvellement re-labellisé, constitue un véritable projet de territoire, avec une approche transversale, valeur ajoutée d'un Parc naturel régional qui s'organise en 4 axes et un fil rouge sur la thématique des paysages. Les 4 axes de ce projet de territoire recoupent les objectifs du CRTE et plus particulièrement l'axe n°3 visant à « permettre une alimentation locale et saine, promouvoir une agriculture et une sylviculture durable, préserver les milieux naturels », l'axe n°5, en particulier sur les projets de voies vertes, et les axes 1 et 2, au travers du programme Leader, sans exclure les autres axes et actions.

Le Parc s'engage à travailler en coopération avec la CCGAM pour la mise en œuvre conjointe des projets de territoire du CRTE et de la Charte et plus particulièrement de leurs composantes communes.

Il soutiendra la mise en œuvre du CRTE par son expertise et pour cela il mobilisera son ingénierie spécialisée et les outils spécifiques dont il dispose. Il fera bénéficier au territoire conjoint la plus-value Parc au travers de ses compétences et son approche transversale et veillera à associer la CCGAM aux actions qu'il mène sur le territoire et qui entrent dans les thématiques du CRTE.

Il pourra aussi être maître d'ouvrage d'opérations inscrites dans le CRTE sur son territoire.

Le Parc naturel régional du Morvan s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. L'association Autun Morvan Ecologie, ayant pour but la défense de l'environnement, est particulièrement active sur le territoire de la CCGAM et sera associée dans les commissions thématiques préalables à l'inscription d'actions au CRTE. C'est également le cas des associations dans le domaine de la culture et du patrimoine présentes sur le territoire telles qu'Autun Destination Culture, La Société d'Histoire Naturelle d'Autun, Lire en Autunois, ou encore le conservatoire du patrimoine industriel minier et culturel d'Epinaç et de sa région.

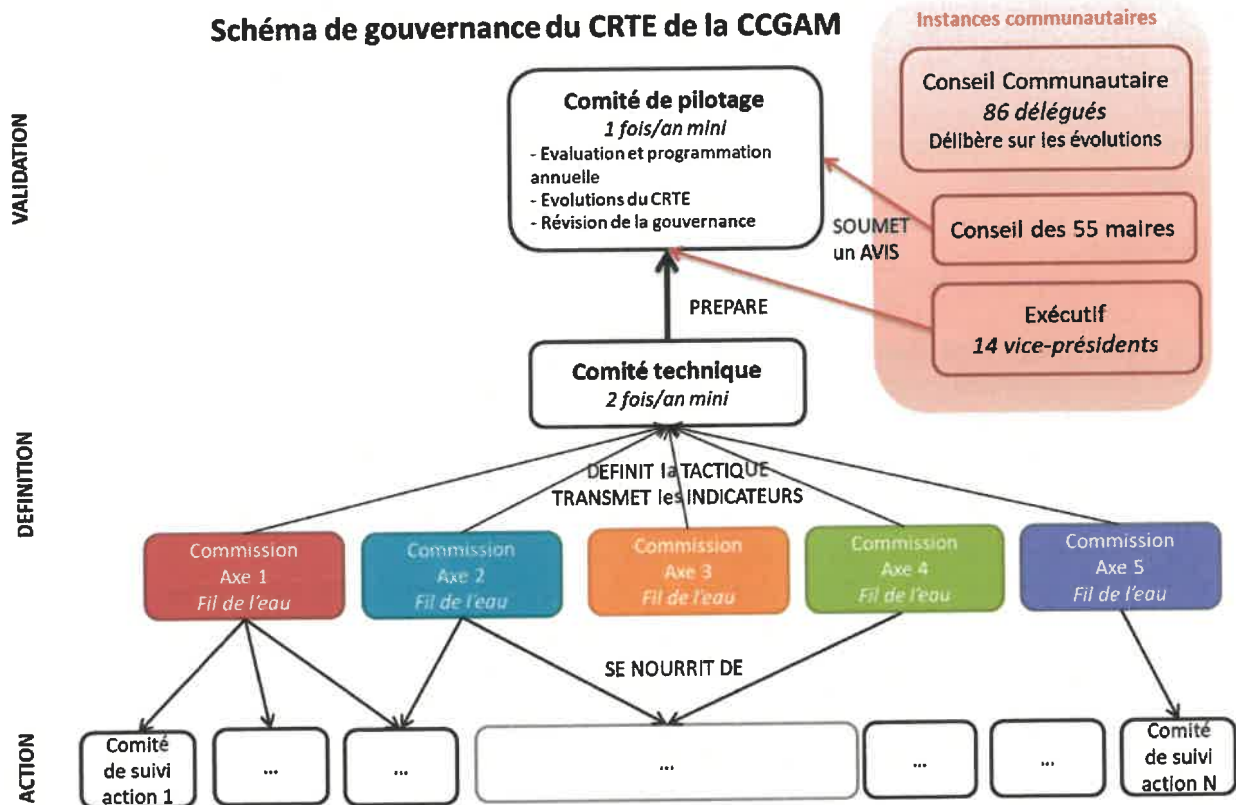
Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire. Ainsi, la CCGAM est en lien avec les associations d'entreprises autunoises qui sont intégrées aux commissions thématiques préalables à l'inscription d'actions au CRTE. Le GIEE de l'Autunois, collectif d'agriculteurs engagé dans l'agro-écologie, est également associé à la commission Agricole pour suivre et définir les actions du Plan Alimentaire Territorial.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Le Préfet, délégué territorial de l'ANCT et la Présidente du Grand Autunois Morvan mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Décrite dans les paragraphes suivants, la gouvernance du CRTE est résumée dans le schéma ci-dessous :



7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par la Présidente du Grand Autunois Morvan ou son représentant.

C'est une instance politique décisionnelle. En cela, les signataires ont veillé à ce qu'il soit restreint en nombre de personnes, afin de rendre les décisions plus efficaces.

Il est composé :

- De représentants de l'Etat : sous-préfecture, DDT
- Du vice-président chargé des finances et du budget
- Du vice-président chargé de la transition écologique, de l'environnement et de la mobilité
- Des maires représentant les communes lauréates de dispositifs de revitalisation : Autun, Epinac, Etang-sur-Arroux
- De la Présidente du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) ou de son/sa représentant/e
- D'un représentant de la Région Bourgogne Franche-Comté
- D'un représentant du Département de Saône et Loire
- D'un représentant du PNR du Morvan

- D'un représentant de l'ADEME
- D'un représentant de la Caisse des Dépôts-Banque des territoires
- D'un représentant la Chambre d'agriculture
- D'un représentant la Chambre de commerce et d'industrie
- D'un représentant la Chambre des métiers et de l'artisanat

D'autres partenaires et services ressource pourront être invités en fonction des besoins.

Il siègera au moins une fois par an et en tant que besoin pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives, et notamment revoir la gouvernance au besoin

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Grand Autunois Morvan. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- De la secrétaire générale de la sous-préfecture
- De la cheffe de projet CRTE
- Du chef de la Direction de l'Attractivité et du Développement Territorial
- D'un représentant des services de la DDT chargé de l'appui aux territoires
- Selon les sujets abordés, du ou des responsables du suivi des projets à la CCGAM, dans les communes ou les organismes partenaires
- De représentants des principaux financeurs des actions

Il se réunira en tant que de besoin et au minimum deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des objectifs opérationnels et orientations stratégiques ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.
- Préparer la programmation annuelle à proposer au comité de pilotage qui la validera

7.3. Les commissions thématiques et les comités de suivi

Cinq commissions de travail thématiques sont créées à partir et en remplacement des commissions existantes par délégation de compétence, à réactiver pour suivre plus spécifiquement chacune des orientations stratégiques du CRTE de la CCGAM.

Elles sont présidées par un Vice-Président de la CCGAM, et associe les partenaires socio-économiques concernés par l'orientation stratégique.

Ces commissions ont pour objectif de **définir et de proposer au comité technique des actions à inscrire au CRTE**, et des modifications éventuelles à apporter aux objectifs opérationnels.

Les instances de suivi organisées pour la déclinaison des axes (soit en objectif opérationnel, soit en action selon les sujets), sont appelés « comités de suivi », et doivent rendre compte à ces commissions techniques.

Le préfet ou son représentant organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.3. Le rôle du conseil des maires

Le conseil des 55 maires est associé dans la réalisation du CRTE, et se verra présenter pour débat l'actualisation annuelle du CRTE. Son avis sera soumis au comité de pilotage.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE et résultats attendus du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du comité technique. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Le dispositif d'évaluation sera articulé sur plusieurs niveaux :

- **Indicateurs généraux d'impact** pour l'intégralité du CRTE, choisis parmi les 13 indicateurs sélectionnés par la DDT de Saône-et-Loire : à travailler et à choisir en « comité technique » après signature
- **Indicateurs de réalisation relatifs aux orientations** : à choisir et à travailler après signature en « commissions thématiques » ; une liste indicative à retravailler est d'ores et déjà proposée pour chaque objectif opérationnel en annexe 1
- **Indicateurs de réalisation spécifiques aux actions** : à choisir et à travailler par les porteurs des actions

Il fera l'objet de comptes rendus, une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE dans le cadre d'un accompagnement faisant l'objet d'une nouvelle convention.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. Il sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

La présidente de la communauté de
communes du Grand Autunois Morvan



Marie-Claude Barnay

Le préfet du département de Saône-et-Loire,



Julien Charles

Le président du conseil départemental de
Saône-et-Loire



André Accary

Le Président du Parc Naturel Régional du Morvan



Sylvain Mathieu

28 DEC. 2021

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches descriptives des axes stratégiques et objectifs opérationnels

Annexe 2 – Maquette programmatique et financière

Contrat de relance et de transition écologique du Grand Autunois Morvan

Fiches descriptives des axes stratégiques et objectifs opérationnels

Annexe 1

Décembre 2021

Chacune des 5 orientations correspond au croisement entre les « fonctions d’habiter » sur le territoire et les enjeux de transition numérique, écologique, démographique et économique propres au territoire.

Elles sont le résultat d’une synthèse des axes déjà existants dans les contrats et documents de planification identifiés à l’article 1.2. du document-cadre CRTE.

Pour chacune de ces orientations, une déclinaison en objectifs opérationnels est proposée, correspondant, dans leur ordre, aux priorités travaillées en bureau communautaire. La présente annexe décrit chaque objectif, liste des actions en cours ou prévisionnelles qui contribuent à leur mise en œuvre (liste non exhaustive qui pourra être complétée au cours de la vie du CRTE), et donne une liste indicative d’indicateurs de suivi, qui seront travaillés dans les instances de gouvernance.

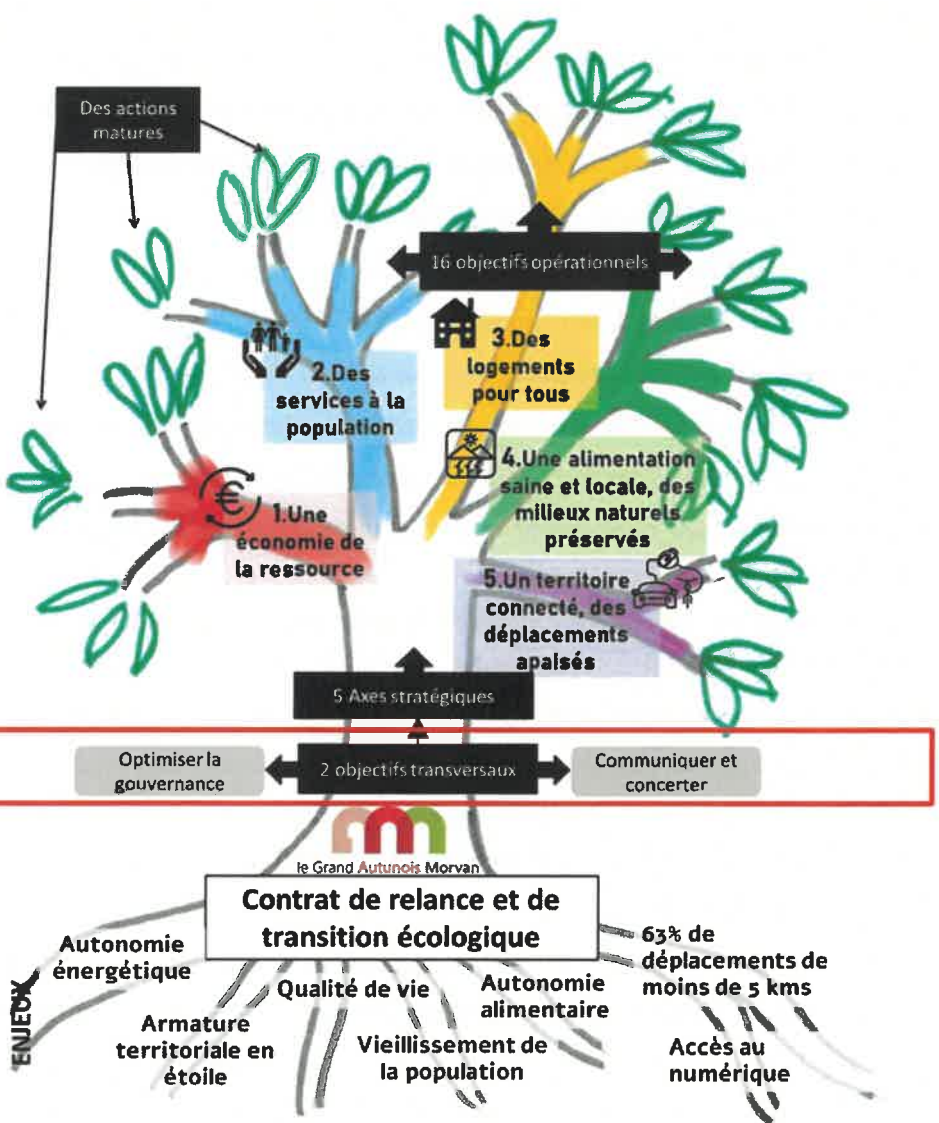
AXES STRATÉGIQUES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Table des matières

Objectifs transversaux.....	4
0.1. Optimiser la gouvernance de la CCGAM et 0.2. Communiquer et concerter sur le projet de territoire .	4
1. Axe 1 : Maintenir et développer une économie de la ressource et circulaire	6
Objectif 1.1 : Appuyer la production d'énergies renouvelables, notamment solaire et bois, pour tendre vers l'autonomie énergétique	7
Objectif 1.2 : Aider les entreprises locales et les citoyens à réduire et valoriser les déchets, adapter les ZAE aux transitions	10
Objectif 1.3. Valoriser le patrimoine bâti historique.....	12
2. Axe 2 : Conforter les services à la population sous conditions environnementales	14
Objectif 2.1. Optimiser la convivialité des espaces publics par l'éco-aménagement	15
Objectif 2.2 : Permettre l'inclusion sociale, culturelle et sportive	17
Objectif 2.3. Optimiser l'offre de santé.....	20
Objectif 2.3. Rénover, adapter, mettre en valeur les établissements recevant du public et leurs usages...	22
3. Axe 3 : Disposer de logements vivables pour tous aujourd'hui et demain	23
Objectif 3.1. Connaître qualitativement et quantitativement les logements sur le territoire.....	24
Objectif 3.2. Rénover les logements des centres-villes, des bourgs-centres, puis des communes	25
Objectif 3.3. Disposer d'une offre de logements équitable et adaptée aux enjeux de demain (autonomie, parcours résidentiel)	27
4. Axe 4 : Permettre une alimentation locale et saine, promouvoir une agriculture et sylviculture durable et préserver les milieux naturels	29
Objectif 4.1. Préserver le foncier pour l'agriculture, la sylviculture et la viticulture	30
Objectif 4.2. Promouvoir une alimentation saine et locale et diversifier les activités économiques agricoles	32
Objectif 4.3. Maintenir la ressource en eau en qualité et quantité.....	34
Objectif 4.4. Préserver le patrimoine paysager et la biodiversité.....	36
5. Axe 5 : Connecter le territoire pour des déplacements apaisés et promouvoir les modes actifs	37
Objectif 5.1. Déployer l'offre numérique, générer de la donnée pour réduire les besoins en déplacements	38
Objectif 5.2. : Favoriser les modes doux et alternatifs à la voiture solo dans les mobilités quotidiennes ...	40

Nom de l'objectif et n°	Objectifs transversaux 0.1. Optimiser la gouvernance de la CCGAM et 0.2. Communiquer et concerter sur le projet de territoire
Description de l'objectif	La CCGAM a fait le choix de définir des objectifs transversaux au sein de son CRTE, constituant la « sève » qui permettra de faire vivre et évoluer « l'arbre du CRTE » selon le schéma présenté ci-dessous :  Le diagramme illustre la structure de l'« arbre du CRTE ». À la base, le « Contrat de relance et de transition écologique » (le Grand Autunois Morvan) est soutenu par six piliers : Autonomie énergétique, Armature territoriale en étoile, Qualité de vie, Vieillesse de la population, Autonomie alimentaire, et 63% de déplacements de moins de 5 kms. Au-dessus se trouvent les « 2 objectifs transversaux » : « Optimiser la gouvernance » et « Communiquer et concerter », encadrés en rouge. Ces objectifs sont reliés à « 5 Axes stratégiques ». Ces axes mènent à « 16 objectifs opérationnels », représentés par des branches de l'arbre. Parmi ces objectifs opérationnels, on trouve : 1. Une économie de la ressource (avec un pictogramme d'euro), 2. Des services à la population (avec un pictogramme de personnes), 3. Des logements pour tous (avec un pictogramme de maison), 4. Une alimentation saine et locale, des milieux naturels préservés (avec un pictogramme de champ), et 5. Un territoire connecté, des déplacements apaisés (avec un pictogramme de vélo). Des « Des actions matures » sont indiquées à l'extrémité des branches de l'arbre. L'objectif relatif au « Projet de gouvernance de la CCGAM » consiste à travailler la gouvernance pour rendre plus efficientes les instances de gouvernance et leurs décisions pour le territoire. En effet, l'ambition du CRTE confirmée par l'essence qu'a souhaité lui donner l'Etat consiste à simplifier et à lisibiliser, tant pour les élus que pour les partenaires socio-économiques du territoire, l'ensemble des dispositifs qui concourent à la transition écologique sur le territoire.

	De nombreuses instances existent ou sont en cours de lancement, dont il faudra définir plus précisément le contour, les objectifs, les participants : conférence intercommunale du logement, comité des partenaires mobilité, comitologie liée aux dispositifs Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Opération de Revitalisation du Territoire et OPAH-RU notamment. L'atteinte de cet objectif passera par plusieurs types d'actions : retours d'expériences à glaner auprès d'autres territoires, mais également retours d'expérience en interne au territoire pour essayer les actions exemplaires, travail en comité de pilotage du CRTE sur l'organisation des instances permettant d'impulser et de suivre les projets. La CCGAM s'appuiera pour cela sur le poste d'ingénierie dédié au CRTE. L'objectif relatif à la « Communication et concertation sur le projet de territoire » poursuit l'ambition de faire évoluer et s'approprier le projet de territoire en s'appuyant sur la participation des acteurs socio-économiques et des citoyens sur le territoire. Il comportera des actions visant à faire connaître et faire évoluer le projet de territoire par le biais par exemple de séminaires, d'événements ou à l'aide d'outils numériques développés sur le territoire (Application Citykomi à Autun, site internet de la CCGAM...).
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	Animation du CRTE par une ingénierie dédiée : incluant la recherche de retours d'expériences Animation des instances règlementaires et prévues par la planification telles que la conférence intercommunale du logement, le comité de partenaires mobilité. Accompagnement pour la rationalisation des comités de pilotage et des commissions thématiques existants (commissions mixtes paritaires) Montage du living lab (laboratoire d'innovations) au sein du centre de ressources numériques Evènements permettant de faire s'approprier et évoluer le projet : démarche participative avec les citoyens et les acteurs socio-économiques
Indicateurs proposés	Mobilisation des acteurs du territoire Budget dédié à la communication et la concertation Evolution du budget promotion du projet de territoire Nombre de manifestations et participations des habitants
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	CCGAM ANCT, Etat Cerema CR BFC Acteurs socio-économiques du territoire (entreprises, associations, Bailleurs sociaux) Citoyens
Liens	Lien avec les objectifs : L'atteinte de tous les objectifs thématiques est conditionnée à la réussite de ces objectifs transversaux Lien avec des dispositifs existants : Fabrique de territoire, PLHi, démarches pré-existantes au CRTE et intégrées

1. Axe 1 : Maintenir et développer une économie de la ressource et circulaire



Synthèse des enjeux :

Une économie industrielle, artisanale et agricole basée sur les ressources, à conforter :

- Des entreprises de renom (design, textile...) pourvoyeuses d'emplois à Autun : DIM, Nexans, Veldeman, TOLIX...
- Une industrie du bois sur la première transformation à développer en lien avec le Morvan
- Un potentiel de réinvention par l'économie circulaire pour valoriser les déchets en énergie notamment :
 - Peu de déchets ménagers valorisés (14 communes/55)
 - Déchets du BTP, filière importante, non valorisés
 - Déchets liés à l'industrie du bois

Une économie touristique et culturelle qui fait la spécificité du territoire :

- Un patrimoine architectural exceptionnel, gardant les traces d'époques anciennes : gallo-romaine très présente à Autun (remparts, portes, théâtre romain, temple, pierre de Couhard...), médiévale et renaissance (châteaux, cathédrale d'Autun),
- Un patrimoine industriel à mettre en valeur : industrie minière de la houille (Puits Hottinguer à Epinac), et des schistes bitumineux (les Télots à St Forgeot)
- Un « petit patrimoine » qui a conservé sa rusticité « grâce » à un faible développement, à conserver et valoriser pour l'hébergement touristique notamment

Nom de l'objectif et n°	Objectif 1.1 : Appuyer la production d'énergies renouvelables, notamment solaire et bois, pour tendre vers l'autonomie énergétique
Description de l'objectif	En 2016, la consommation énergétique du Grand Autunois Morvan représentait 1 038 GWh, soit 28,6 MWh par habitant. Les principaux postes de consommation se répartissent entre le secteur du bâtiment (le résidentiel et le tertiaire consomment à eux deux 46% de l'énergie) et celui des transports routiers (consommateur de 30% de l'énergie). 66% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources d'énergie fossiles, réparties entre le pétrole (47%) et le gaz (19%). Le diagnostic du Plan Climat Air Energie du Grand Autunois Morvan réalisé en 2019 a mis en évidence le taux d'indépendance énergétique du territoire : 10 % de l'énergie consommée sur la Grand Autunois Morvan est produite localement (contre 9% en Région Bourgogne Franche-Comté). Cette dépendance a un coût pour le territoire, ce dernier ayant consacré en 2016 un montant de 92,5 millions d'euros pour couvrir ses besoins énergétiques, et le rend vulnérable à l'augmentation tendancielle des prix de l'énergie. Il est donc nécessaire d'agir pour acquérir davantage d'autonomie énergétique, gage de compétitivité économique. Pour cela, deux principaux leviers peuvent être actionnés : - abaisser les besoins en énergie, en particulier dans le secteur du logement avec la mise en place de programmes visant à massifier la rénovation du parc résidentiel privé (voir objectif 3.2). - encourager la production locale d'énergie de type renouvelable. Sur ce dernier point, l'état des lieux du PCAET a fait apparaître des potentiels de développement intéressants en solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien et biogaz. Par ailleurs, la région est riche en forêts et le bois-énergie est un des débouchés pour la filière bois. L'enjeu pour la CCGAM est de créer les conditions favorables et incitatives au développement des énergies renouvelables et des solutions de stockage permettant d'emmagasiner l'énergie lorsque la production est excédentaire et la restituer quand il y a de la demande. Par ailleurs, de nombreux opérateurs privés prospectent le territoire pour y implanter des projets de centrale photovoltaïque ou éoliens, sans forcément y impliquer les acteurs locaux qui ne bénéficient ainsi pas des retombées économiques et sociales de tels projets. Enfin, les actions qui seront mises en œuvre pour encourager le développement des énergies renouvelables permettront d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie du PCAET, laquelle vise à horizon 2027 une production locale d'énergie représentant 25 % de la consommation d'énergie du territoire (objectif plus ambitieux que l'objectif national, qui vise une augmentation de 18% de la part ENR en 2030). Promouvoir la production des énergies renouvelables pour tendre vers l'autonomie énergétique consistera notamment à : - détecter le plus en amont possible les projets de développement d'ENR,

	qu'ils soient portés par des opérateurs ou qu'ils soient d'énergie citoyenne, notamment en travaillant avec les mairies. - accompagner les différents projets et veiller à ce qu'ils correspondent aux besoins du territoire (s'assurer qu'il existe des débouchés pour l'énergie produite) - créer les conditions pour établir des ponts entre la question des énergies renouvelables et celle relative à la mobilité durable (déploiement des systèmes de recharge des véhicules électriques) et à l'agriculture (production d'ENR dans les exploitations agricoles). - veiller à la compatibilité des projets avec les orientations des documents de planification, dont le SRADDET, le SCOT, le PLUi, le PCAET, le Plan Paysage, le Contrat Régional Forêt Bois ainsi que la Charte du PNR du Morvan. Cet objectif correspond à une orientation phare du Contrat de Transition Ecologique signé en 2020 sur le territoire et repris dans le présent CRTE.
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	Plusieurs projets sont d'ores et déjà engagés ou en réflexion sur le territoire, en lien avec l'adaptation aux transitions des Zones d'Activités Economiques du territoire : - Développement d'une opération d'Autoconsommation Collective Etendue sur la zone d'activités économiques d'Etang-sur-Arroux - Déploiement de micro-réseaux de chaleur bois dans les communes du Grand Autunois Morvan - Etude sur la structuration d'une filière hydrogène à l'échelle de Territoire d'Industrie - Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque à la station d'épuration des eaux usées d'Autun Pour appuyer et faciliter les différents projets de développement d'EnR sur le territoire, une des conditions sera de formaliser dans le PADD du PLUI des orientations favorables aux EnR et aux réseaux de chaleur. De la même façon, la CCGAM a prévu de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'aérodrome d'Autun Bellevue-Autun, avec un projet d'installation à terme qui contribuera à la mise en œuvre de cet objectif.
Indicateurs retenus pour l'objectif	Puissances installées sur le territoire (centrales photovoltaïques, chaufferies bois) Production annuelle d'énergie Nombre de réseaux de chaleur réalisés dans les communes Consommation annuelle énergie (chaufferie bois) Evolution de la part d'énergie consommée sur le territoire produite localement
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	<u>Financeurs :</u> Conseil Régional BFC ADEME SYDESL Communes, EPCI Territoires d'Industrie LCEET, Investisseurs privés

	Partenaires techniques : SYDESL, Parc naturel régional du Morvan, ADEME, Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, ENEDIS, RTE
Liens	Lien avec objectif : 1.2 : Promouvoir l'économie circulaire, adapter les ZAE aux transitions : les projets d'ENR sur le territoire se basent notamment sur le bois de première transformation, visant un schéma d'économie circulaire sur cette ressource. Par ailleurs, les projets d'implantation sont étudiés prioritairement sur les ZAE. 2.4 « Rénover, adapter, mettre en valeur les établissements recevant du public et leurs usages » : possibilité d'intégrer des EnR dans les rénovations 3.2. Rénover les logements de centres-villes, bourgs-centres et communes : autre levier pour la maîtrise de l'énergie sur le territoire 4.1. Préserver le foncier pour l'agriculture et la sylviculture : réflexion à mener quand les terrains sont ciblés pour les projets ENR 4.2. Promouvoir une alimentation saine et locale, diversifier les activités économiques agricoles : les ENR sont de nouvelles sources de revenus pour les exploitants agricoles. 4.4. Préserver le patrimoine paysager et la biodiversité : vigilance à avoir sur l'impact paysager de l'implantation des EnR Liens avec dispositifs existants : - PCAET - Contrat de transition écologique

Nom de l'objectif et n°	Objectif 1.2 : Aider les entreprises locales et les citoyens à réduire et valoriser les déchets, adapter les ZAE aux transitions
Description de l'objectif	La CCGAM a lancé dès 2015 une première démarche d'économie circulaire comme levier de développement pour les entreprises locales en même temps que facteur de la transition écologique et énergétique, en encourageant la valorisation des déchets et sous-produits des entreprises à l'échelle la plus locale possible. Actuellement, de nombreuses actions sont conduites en matière de déchets ménagers : - Animation autour du tri pour les ordures ménagères avec l'ambassadrice du tri : Opération de compostage collectif en cours à Autun ; en phase de test sur les Hauts Quartiers ; composteurs existants à St Pantaléon, St Jean et Croix-Verte. A chaque achat de composteur, une formation est dispensée, et la communication est continue. - Local ressourcerie à la déchèterie d'Autun : récupération des dépôts par Emmaüs, revendus à Etang-sur-Arroux. - Convention avec Emmaüs pour la collecte des encombrants dans les communes rurales 1 fois par an, et sur appel des particuliers à Autun. - Récupération de broyat de déchets verts de la déchèterie d'Etang-sur-Arroux et récupération par les agriculteurs pour paillage de stabulation. - Benches bois en déchèterie : récupération par les cimenteries notamment pour unité de combustion solide de récupération. Concernant les entreprises, la CCGAM a lancé en 2015 à une première démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale à travers le programme (Développement d'une Eco Zone Industrielle et de Recherche) DEZIR 2 de St Forgeot . Elle a été accompagnée par les différents travaux de l'association d'industriels Autunois (Forêt Sciage Autun Energie) qui a mandaté le cabinet CRESTUCE afin d'évaluer les gisements potentiels de sous-produits du territoire et la faisabilité de leur exploitation. Dans ce cadre, elle a également engagé un partenariat avec le CEREMA et la FRTP afin d'identifier les gisements disponibles de sous-produits miniers et de carrières. De ces travaux, certaines entreprises ont souhaité s'engager dans des démarches d'économie circulaire par une valorisation sous-produits sous forme d'énergie (Sté FSA à travers une unité de production de pellets) ou de réemploi des déchets du BTP (Plateforme de collecte par la Sté Reolon, plateforme de valorisation et d'enfouissement par la Sté Garnier). Les associations d'entreprise des ZAE ont fait savoir leur souhait de s'approprier cette question afin de valoriser collectivement leurs sous-produits. Plusieurs enjeux ont ainsi émergé : - Un besoin de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels - Un besoin de facilitation des synergies c'est-à-dire de permettre à chacun d'identifier des exutoires pour ses sous-produits et la matière disponible - Un besoin de regrouper les matériaux disséminés afin de créer des volumes plus facilement valorisables - Un besoin de préparation et de conditionnement des matériaux Pour ces raisons la CCGAM a déposé un dossier de candidature et a été lauréate de l'appel à projet « économie circulaire de l'ADEME afin de financer une mission d'animation.

	Elle a également inscrit au sein du Contrat de Transition Ecologique l'animation d'une mission économie circulaire. Cette mission consistera à : - Structurer et animer un réseau d'acteurs économiques pour faciliter la valorisation des déchets - Mener des actions de sensibilisation des acteurs socio-économiques à l'économie circulaire, au réemploi, et à la valorisation des sous-produits des entreprises - Accompagner le déploiement d'une démarche d'écoconception en lien avec les démarches de formation et les orientations nationales - Accompagner les entreprises dans leur démarche de développement de l'économie circulaire et plus largement de développement durable - Mettre en œuvre les outils pouvant soutenir les entreprises dans cette démarche, dont le pilotage du projet de plateforme de regroupement et de tri des déchets des entreprises Cet objectif entend contribuer à l'objectif régional fixé par le SRADET de réduction des déchets de -20% d'ici 2025 (par rapport à 2010).
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	Pour mettre à l'œuvre cet objectif, la CCGAM prévoit le recrutement d'un chargé de mission Economie Circulaire. Se poursuivront par ailleurs les actions liées à la réduction et à la valorisation des déchets ménagers sur le périmètre du SMEVOM : - compostage et animation dans les écoles par l'ambassadrice du tri. - projet ONESIME : réalisation d'une unité de traitement des déchets à Autun, portée par le SMEVOM. Les projets d'économie circulaire se concentrent essentiellement sur les Zones d'Activités Economiques du territoire, en particulier les éco-zones ciblées dans le programme DEZIR (1,2,3). Ainsi, les Aménagements de la ZAE de Saint Forgeot contribueront à la mise en œuvre de l'objectif.
Indicateurs retenus pour chaque objectif	Montant des investissements des entreprises en lien avec l'économie circulaire Nombre d'actions collectives engagées avec les entreprises Nombres d'entreprises engagées dans ces actions Filières de collectes sur le territoire de la CCGAM Volumes collectés, valorisés et recyclés
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	<u>Financeurs :</u> ADEME Eco-organismes (Recylum, Citeo, Eco-mobilier...) <u>Partenaires techniques :</u> SMEVOM SIRTOM Entreprises locales
Liens	Lien avec d'autres objectifs : - 4.2 : « diversifier les activités économiques agricoles » et 4.4 « préserver les paysages » : le lien entre la production de bois dans le Morvan, ou encore la valorisation des haies de bocage, et leur recyclage pour production de bois de chauffage sera étudiée dans le cadre d'une démarche globale d'économie circulaire Liens avec dispositifs existants : - AAP ADEME économie circulaire - Contrat de transition écologique

Nom de l'objectif et n°	Objectif 1.3. Valoriser le patrimoine bâti historique
Description de l'objectif	Le territoire de la communauté de communes bénéficie d'une richesse architecturale particulièrement bien conservée au cours des âges. La ville d'Autun, dans un écrin de verdure, présente notamment de nombreux vestiges de son passé gallo-romain et médiéval (remparts, portes, temples, théâtre,...), et une cathédrale monumentale. Ce bâti est reconnu pour sa qualité patrimoniale notamment au travers de 49 inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques, et du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV, révisé en 2009). Au sein du périmètre de l'opération de revitalisation d'Autun (ORT), un Site Patrimoine Remarquable existe déjà, et deux sont à l'étude. La convention Ville d'Art et d'Histoire conclue entre la ville d'Autun et l'Etat (ministère de la culture) pour la période 2021-2031 fixe d'ailleurs des objectifs sur les thématiques suivantes : - Le patrimoine comme enjeu urbain : restauration des monuments historiques, réhabilitation des bâtis anciens afin de les rendre à des usages mixtes (logements, commerces, institutionnels...), adaptation des périmètres de protection patrimoniale, inventaire et connaissance... - Une gestion intégrée pour tous les publics - La mise en réseau des différents projets Les communes alentours disposent également d'un patrimoine industriel (Les Télots, terrils de schistes bitumineux, élément de paysage à St Forgeot, Le Puits Hottinger, ancien puits de houille, à Epinac) et architectural (par exemple châteaux médiévaux et renaissance à Couches et Sully) à valoriser. La richesse de ce patrimoine contribue à la fois à une économie touristique et culturelle basée sur la ressource locale, mais également à une qualité de vie attractive pour les habitants en tant qu'ils sont liés aux services et à la vie locale. Sa mise en valeur et sa protection participent à l'attractivité résidentielle du territoire. Par ailleurs situé en dehors des grands axes de développement, la CCGAM a également conservé une « rusticité » dans le patrimoine vernaculaire des communes rurales qui la composent, contribuant à la spécificité du paysage, et reflet de la culture locale, une valeur sur le territoire. Cette richesse patrimoniale constitue par ailleurs le socle du projet de territoire porté par la charte du PNR du Morvan, dont la mesure 14 vise à « sauvegarder le patrimoine rural, matériel et immatériel ». Il y a donc un enjeu double : - De protection du patrimoine architectural faisant la spécificité du territoire, tant pour l'économie touristique, que culturelle et résidentielle - D'investissement pour permettre l'accueil de tourisme, d'activités culturelles et sociales, dans les meilleures conditions, de confort, d'énergie, et d'accessibilité pour tous.

Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	Les actions contribuant à cet objectif sont de nature à répondre à ces deux enjeux : <u>La protection et la mise en valeur du patrimoine architectural :</u> - Réhabilitation et mise en valeur du Puits Hottinger (2ème vie, 2ème chance) - Mise en œuvre de la convention ville d'Art et Histoire sur la ville d'Autun - Création de nouveaux Site Patrimoniaux Remarquables (SPR « ville basse » et SPR « vallons ») - Restauration des sites inscrits et classés (dont remparts de la Maladière) - Projet Grand Rolin : extension du musée sur l'ancienne prison panoptique - Restauration de "la gare" à Vaumignion (Anost) : Réhabilitation énergétique et avec des matériaux locaux, pour la réalisation d'un lieu culturel, touristique, de logements, d'espaces d'activités professionnelles, dans un objectif de mixité sociale intergénérationnelle ; - Repérer et protéger les bâtiments remarquables et le petit patrimoine au PLUi <u>Permettre l'hébergement touristique en l'adaptant aux conditions climatiques et sociales :</u> - Rénovation de la Maison du Beuvray - Création d'un gîte de groupe à la Chapelle sous Uchon - Réhabilitation d'un gîte communal à Dront (Anost)
Indicateurs proposés	Nombre de touristes accueillis Evolution du nombre d'hébergements et durée de séjour Nombre de projets réalisés et montant des investissements
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	Communes, Etat, CR BFC, Europe LEADER, CD 71
Liens	Lien avec les objectifs : - 2.1 : maintenir la convivialité des espaces : la protection et la mise en valeur se fera en lien avec l'aménagement des espaces publics environnant - 2.2 : permettre l'inclusion sociale et culturelle : un point de vigilance sera apporté à la valorisation du patrimoine architectural pour atteindre tous les publics, et ainsi contribuer à l'inclusion culturelle des habitants du territoire - 3.2. La mise en valeur du patrimoine ira de pair avec la rénovation de l'habitat ancien, dans une cohérence architecturale et pour une attractivité des centres. - 5.1. Le déploiement de l'offre numérique devra permettre de valoriser également le patrimoine par ce biais, touchant ainsi un plus large public. Lien avec des dispositifs existants : ORT, OPAH-RU, Convention Ville d'Art et d'Histoire

2. Axe 2 : Conforter les services à la population sous conditions environnementales



Synthèse des enjeux :

Un territoire rural organisé « en étoile » :

- Une ville centre concentrant 37% de la population et la majorité des emplois
- 4 pôles de proximité équipés d'espaces France Services
- Un hôpital et une clinique à Autun, des maisons de santé présentes sur le territoire
- Un maillage en services à la population et en équipements affirmé, mais des bâtiments parfois vétustes

Une qualité de vie plébiscitée en raison d'un grand nombre de services, présents en proximité.

Nom de l'objectif et n°	Objectif 2.1. Optimiser la convivialité des espaces publics par l'éco-aménagement
Description de l'objectif	Afin de conforter l'offre de services riche et maillée existante sur la ville-centre et les pôles de proximité de la CCGAM, et ainsi contribuer à la revitalisation des centres, cet objectif contiendra des actions permettant la mise en valeur des espaces publics et leur adaptation aux usages qui en sont faits ou sont souhaités. En effet, le diagnostic urbain mené sur la ville d'Autun révèle des éléments qui se retrouvent également sur les polarités : Les « places » sont en réalité souvent des parkings, et les connexions piétonnes sont partielles et inégales. Les actions de requalification par l'aménagement relèveront donc plus particulièrement : - De l'organisation spatiale des espaces publics afin de faciliter l'accès aux équipements, et les insérer au mieux dans le tissu urbain tout en apaisant les déplacements - de la lisibilité des cheminements, notamment modes doux, en lien avec le schéma des mobilités intercommunal - d'actions de désimperméabilisation, dans un objectif d'adaptation au changement climatique (confort d'été et limitation de l'artificialisation) - de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite - d'éléments de confort urbain qui favorisent l'échange, la contemplation, et la convivialité (dont mobilier) Certaines actions de revitalisation des espaces sont déjà engagées sur les ville et bourgs lauréats des dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, et ont vocation à se poursuivre.
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	Les projets permettant de mettre en œuvre l'objectif se déclinent essentiellement par des aménagements structurants d'espaces publics, par ordre de priorité, dans les centre-ville d'Autun, centre-bourgs des pôles de proximité, et centres des communes : - Aménagement rue de la République et Route d'Autun tranches 3 et 4 à Etang-sur-Arroux - Aménagement de la place Charles de Gaulle/place du marché à Epinac - Mise en œuvre de l'ORT sur la requalification des espaces publics stratégiques de la ville d'Autun : Poursuite de l'aménagement de la place du Champ de Mars (piétonnisation, jonctions), aménagement de la place Deguin (stationnement, circulations, espaces de proximité) - Aménagement des berges de la Drée à Epinac – espace loisirs, remise en scène du camping - Aménagement du Champ d'Arroux à Etang-sur-Arroux (champ de foire) - Etudes urbaines et paysagères pour le réaménagement des espaces publics à St Léger sous-Beuvray

	- Aménagement zone de loisirs et création d'une plateforme dédiée aux manifestations culturelles à Couches - Projet de revitalisation du centre-bourg de Cussy en Morvan (plan de circulation douce, aménagement d'un espace de convivialité, végétalisation, en lien avec l'installation d'un café tiers-lieu)
Indicateurs proposés	Végétalisation lors d'aménagements Aménagement des places de marché dans les bourgs et villes-centre Présence de nouveaux commerces, génération d'emplois et d'activités économiques Niveau de satisfaction des usagers, fréquentation des espaces
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	<u>Financeurs :</u> Région BFC Etat Conseil Départemental 71 Europe LEADER <u>Partenaires techniques :</u> Communes
Liens	Lien avec objectifs : 2.2. Permettre l'inclusion : ces aménagements devront également contribuer à l'inclusion sociale dans les pôles, en s'adressant à tous les publics 2.4. Rénover, adapter, mettre en valeur les établissements recevant du public et leurs usages : les espaces publics à proximité des équipements feront l'objet d'une attention particulière pour un projet global de revitalisation 3.2. Rénover les logements des centres : il sera établi une cohérence entre le ciblage du soutien à la rénovation des logements dans les centres et l'aménagement des espaces attenants 5.2 : Favoriser les modes doux : afin d'apaiser les espaces publics, le lien avec le schéma des mobilités douces sera effectué Liens avec dispositifs existants : - ORT, ACV - PVD

Nom de l'objectif et n°	Objectif 2.2 : Permettre l'inclusion sociale, culturelle et sportive
Description de l'objectif	Le maillage territorial du Grand Autunois Morvan offre à la fois les équipements indispensables à la vie quotidienne et un environnement naturel préservé. Le SCoT confirme cette volonté de maintenir une armature territoriale riche en services pour maintenir l'inclusion sociale ainsi permise à tous les niveaux (des jeunes enfants aux personnes âgées, personnes handicapées, et familles à bas revenus), en définissant des pôles de proximité. Les équipements et leurs tarifs (en fonction des quotients familiaux) correspondent aujourd'hui au plus grand nombre, y compris les familles avec enfants en situation de handicap et familles avec des bas revenus, dont la proportion sur le territoire est en moyenne plus élevée que sur le département de Saône et Loire (conservatoire de musique, école de dessin, accueils de loisirs, accueils petite enfance...). Sur le territoire de la CCGAM, les familles peuvent notamment trouver une prise en charge sur tous les temps de l'enfant et de l'adolescent, avec : - La présence du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour la prise en charge des publics, possible de la petite enfance à l'adolescence. Le CIAS intervient aussi auprès des jeunes adultes et des personnes âgées. - les services de la CCGAM pour le service scolaire, périscolaire, extra-scolaires (centre de loisirs, temps méridien, transport scolaire). - Une offre de sports et de loisirs riche et diversifiée : associations, clubs sportifs, accueils de loisirs, choix culturel varié - Pour les activités quotidiennes et l'accès aux droits, présence d'un service de proximité avec les centres sociaux et les espaces de vie sociale. - Pour ces publics, un travail mené avec la Ville d'Autun et la CAF a permis d'élaborer une convention territoriale globale, dont l'enjeu des années qui viennent est la mise en œuvre. La CCGAM montre également des intentions particulières sur les nouvelles populations, notamment les familles allophones, avec des dispositifs d'accompagnement sur le volet administratif, ou encore l'intégration culturelle avec la mise en place du contrat local d'éducation artistique et de lecture. L'inclusion sociale passe également par l'adaptation des publics à un environnement numérique facilitant. Créé en 2014, le Centre de Ressources Numériques de Bellevue est aujourd'hui un tiers-lieu géré par la communauté de communes. Composé d'un Fablab, d'un living lab, d'un espace de coworking et télétravail, d'un incubateur et d'une pépinière d'entreprises (ateliers et bureaux), il vient en appui d'une politique numérique favorisant à la fois l'entrepreneuriat et l'innovation et également l'inclusion numérique grâce notamment à un programme d'ateliers dédiés. Les « Ateliers numériques pour tous » ont débuté dès 2014 au Centre de Ressources Numériques. Il s'agissait alors d'un programme dédié à la promotion des outils numériques innovants auprès des habitants du

	territoire. Afin d'accompagner l'inclusion numérique et de répondre à une demande croissante de la population, les ateliers ont petit à petit évolué pour créer un ensemble d'ateliers pratiques sur les outils numériques innovants et/ou quotidiens. Enfin, depuis septembre 2018, ces ateliers sont proposés sur l'ensemble du territoire de la CCGAM (dans les 5 pôles de proximité) afin de favoriser l'égalité sur le territoire. Ils sont complétés par des cours informatiques hebdomadaires pour les débutants. Des conseillères numériques ont enfin été recrutées au deuxième semestre 2021. De même, au pôle numérique de Cussy-en-Morvan, un conseiller municipal est présent pour accompagner les personnes dans leurs démarches numériques, avec un projet d'habilitation « aidant-connect ». Concernant la mobilité des publics dit captifs, la CCGAM porte depuis 2017 la plateforme de mobilité « MOBIGAM » installée au niveau de l'aile est de la gare d'Autun. Cette plateforme est une centrale d'information sur l'ensemble de l'offre de transports de notre territoire, aussi bien sur les services de transport organisés par la CCGAM comme le Transport à la Demande (TAD), que sur les services organisés par les autres entités (TER, lignes régionales, ...). La plateforme loue également des scooters et véhicules à des publics cibles (personnes en insertion professionnelle...).
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	Les projets permettant de mettre en œuvre l'objectif relèvent des différents domaines visés par l'inclusion sur le territoire : - Le numérique avec : l'animation du Centre de Ressources Numériques, les Ateliers numériques pour tous, les cours informatiques (débutant et intermédiaire), l'accompagnement individuel aux démarches en ligne, l'animation du Fablab (mise en place d'ateliers dédiés (enfants, seniors, jeunes éloignés de l'emploi et de la formation, entreprises, actifs...), le travail en lien avec l'AMDF pour l'inclusion numérique (développement de formation professionnalisante) - Le sport : Projet d'investissement « Terre de jeux 2024 » : inclusion sociale par le sport, réalisation et rénovation d'équipements sportifs accessibles à tous - La culture : Mise en œuvre des contrats de lecture et d'éducation artistique, Prospection mutualisée pour diversifier l'accueil de publics dans les séjours nature du CPIE et de la Maison du Beuvray, développement d'éco-lieux culturels en milieu rural (le Bât de l'Âne) - Le social : Mise en œuvre de la Convention territoriale globale CAF, Adaptation des conventions de partenariats avec les opérateurs d'économie sociale et solidaire aux objectifs du CRTE et soutien aux investissements de ces espaces (investissements de l'espace St Ex à Autun par exemple) - La mobilité (en lien avec l'objectif 5.2) : Animation des services pour la mobilité des publics captifs (Transport à la Demande, Plateforme MOBIGAM)

Indicateurs proposés	Nombre de participants aux ateliers / cours informatiques Taux de satisfaction du public participants aux ateliers Fréquentation et nombre d'adhérents du Fablab Taux de fréquentation des EVS et centres sociaux, Boîtes à outils usagers enfants/ados Enquêtes de satisfaction Suivi statistique de fréquentation (équipements petite enfance, Relais Assistantes maternelles, accueils de loisirs, ludothèque...)
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	<u>Financeurs :</u> Région BFC Etat Fondation Orange CAF Conseil Départemental 71 Mutualité Sociale Agricole Banque des territoires Europe LEADER et FSE <u>Partenaires techniques :</u> Services CIAS, Ville d'Autun, CCGAM, communes, Secteur associatif et privé (CPIE, Autun Morvan Initiatives, Les Ateliers Nomades, Foyers Ruraux, AILES, AMDF, CILEF...)
Liens	Lien avec objectifs : 5.2 : accompagnement social au numérique 1.2 : accompagner les entreprises aux transitions – aider les citoyens à réduire leurs déchets 3.3 : disposer d'une offre de logement équitable et adaptée aux enjeux de demain (domotique et maintien à domicile) 4.2 : Permettre une alimentation locale saine et diversifiée (dans les écoles, les accueils de loisirs, mesures d'anti-gaspillage) 2.3. Dans le cadre de la santé environnementale, expérimentation de l'éducation au goût avec les enfants 2.4. Accueils de loisirs et centres sociaux à réhabiliter énergétiquement et mise en accessibilité pour les personnes handicapées Lien avec 0.1 et 0.2 : inclusion dans la gouvernance et l'appropriation du projet Liens avec dispositifs existants : - Convention territoriale global CAF - Contrat d'éducation artistique et de lecture - Fabrique de territoire - Contrat local de santé - Projet alimentaire territorial

Nom de l'objectif et n°	Objectif 2.3. Optimiser l'offre de santé
Description de l'objectif	La population vivant sur le territoire du Grand Autunois Morvan bénéficie de conditions de vie favorisant le bien-être : un maillage en services de santé, une bonne qualité de l'air dans un cadre verdoyant, de nombreux services et des emplois en proximité. C'est cette qualité de vie qu'il s'agit de faire perdurer dans un contexte de changement climatique, et de crises sanitaires, pour maintenir en bonne santé les habitants. Concernant l'accès aux soins : - Face aux enjeux de désertification du monde médical libéral, le territoire de la CCGAM bénéficie à Autun d'une forme d'exercice propre à la Saône et Loire avec des centres de santé où officient des professionnels de santé salariés du Département. - Des maisons de santé sont réparties dans les pôles de proximité, permettant à un public peu mobile (personnes âgées, ou bas revenus) d'accéder à une offre de proximité - Le pôle clinique-hôpital et sa maternité à Autun disposent d'un rayonnement au-delà du simple territoire de la CCGAM Par ailleurs, la population doit pouvoir se préoccuper de sa santé, et être sensibilisée et accompagnée à la nécessité de la prévention et de la pertinence des suivis ; les professionnels de santé, de leur côté, doivent pouvoir de leur côté se remobiliser devant de nouveaux projets et de nouvelles perspectives, notamment de prévention. Il s'agit d'avoir une approche globale de la santé, en créant également les conditions d'environnement sain à tout point de vue : qui prémunisse des pollutions, incite à l'activité physique, atténue les effets du changement climatique et crée des conditions propices au vivre ensemble. Depuis 2007, une dynamique en faveur de la territorialisation des politiques de santé est à l'œuvre en Grand Autunois-Morvan. La CCGAM anime et accompagne la population et les professionnels de santé à travers la prévention et l'offre de soins, par exemple avec : - La promotion des circuits courts en lien avec le Projet Alimentaire Territorial pour améliorer la qualité de l'air et la qualité nutritive - Le travail avec le CPIE pour sensibiliser les enfants à la nutrition et aux perturbateurs endocriniens - Le soutien aux actions sport-santé - Le soutien de l'offre de soin, et notamment du pôle clinique-hôpital à Autun Issu d'une démarche d'atelier Santé Ville dès 2008 émanant des politiques de la ville, le premier Contrat Local de Santé a été signé en 2012, avec l'ARS. Le 1er décembre 2016, le second CLS est arrivé à échéance et se poursuit aujourd'hui par la rédaction du 3eme CLS du Grand Autunois Morvan.
Les principales actions permettant de mettre en	Différents projets pourront contribuer à cet objectif : Des projets d'investissements opérationnels comme : - le projet MEDIPRIX, regroupement de pharmacies et centre de santé

œuvre l'objectif	pluridisciplinaire à Autun visant également la redynamisation du centre-ville - le projet Village Répit Famille MARDOR à Couches, permettant de fournir aux aidants un temps de répit dans un environnement de qualité, et soutenant à la fois une économie touristique et la vie locale - Le soutien aux investissements pour conforter l'offre de soins du pôle clinique-hôpital à Autun (installation de lits SSR, service urgences, SAS...) ; - La réalisation d'une maison sport-santé à Autun, - La réalisation d'un espace sport nature santé dans le secteur Haut des Champs à Epinac dans le cadre du programme Petites Villes de Demain Des projets en lien avec la mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2022-2027 visant à mettre en réseau et attirer de nouveaux professionnels : - Aide au montage d'une communauté de professionnels de santé (CPTS) ; - Création d'un campus santé (enseignement, proximité des services pour les étudiants, hébergement de qualité) à Autun.	
Indicateurs proposés	Existence d'une CPTS Maintien du pôle clinique-hôpital Actions de sensibilisation sur la nutrition auprès des enfants	
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	ARS CR BFC CD 71 Croix Rouge Professionnels de santé du territoire	IREPS Universités Pôle clinique-hôpital d'Autun CPIE Communes
Liens	En lien avec les objectifs suivants : - 5.1 : « Déployer l'offre numérique, générer de la donnée » : en réduisant les besoins en déplacement, l'amélioration de la qualité de l'air et des conditions de vie pour les habitants est escomptée. Par ailleurs, le déploiement de l'offre numérique peut permettre de déployer une offre de soins innovante à distance. Enfin, générer de la donnée permettra de connaître finement les données santé du territoire pour s'adapter aux évolutions de la démographie médicale - 5.2 : « Favoriser les modes doux et alternatifs à la voiture solo » : les modes actifs sont réputés prévenir la santé physique et mentale des habitants - 4.2 : « Promouvoir une alimentation saine et locale » : enjeu de mise en lien des actions du PAT avec celles du CLS pour une alimentation saine, notamment chez les enfants. - 4.3 : « Maintenir une ressource en eau en qualité et quantité » : la qualité de l'eau est un enjeu majeur de santé dans un contexte de changement climatique. - 3.3. : « Disposer d'une offre de logement équitable et adaptée aux enjeux de demain (autonomie, parcours résidentiel) » : adapter les logements pour une meilleure autonomie et un maintien des personnes à domicile - Autres objectifs de l'axe 2 Dispositifs en lien : - Contrat local de santé - Projet alimentaire territorial	

Nom de l'objectif et n°	Objectif 2.3. Rénover, adapter, mettre en valeur les établissements recevant du public et leurs usages
Description de l'objectif	Un maillage en services à la population et en équipements est affirmé sur la ville-centre et les pôles de proximité, mais les bâtiments sont parfois vétustes, énergivores et non accessibles aux personnes handicapées. La rénovation et l'adaptation de ces bâtiments à leurs usages est un levier important de gain énergétique face à l'augmentation des prix de l'énergie, au vieillissement de la population, et aux risques climatiques (événements extrêmes de nature à fragiliser le bâti). C'est également un facteur d'attractivité et d'inclusion pour la population. Le PCAET a identifié un potentiel de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 56% par rapport à 2016. Différents leviers d'action peuvent permettre de faire diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur : une optimisation des surfaces via la mutualisation des surfaces et usages, une rénovation énergétique des bâtiments et des économies d'énergie par les usages, et enfin que les consommations d'énergie résiduelles soient couvertes par des énergies décarbonées. La priorité est donnée sur les équipements de la ville-centre et des pôles de proximité, dont certains ont déjà fait l'objet d'adaptations et de rénovation énergétique comme la bibliothèque à Autun, le centre social Simone Veil à Autun, certains multi-accueil petite enfance (Bel Gazou à Autun...), Salle Jean Genet à Couches...
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	Des opérations d'investissement sur les bâtiments publics sont d'ores et déjà prévues : - Déplacement et adaptation du conservatoire de musique à Autun (accessibilité, qualité énergétique) - Mise en accessibilité et amélioration énergétique de la bibliothèque d'Etang-sur-Arroux - Réhabilitation et amélioration énergétique de l'ancienne école des sœurs à Etang-sur-Arroux Par ailleurs, un diagnostic énergétique sur les bâtiments publics pourrait être envisagé avec l'élaboration d'un plan d'actions
Indicateurs proposés	Nombre de bâtiments rénovés
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	CRBFC Effilogis Etat Agence technique départementale Communes
Liens	Dispositifs en lien : - Contrat local de santé - Projet alimentaire territorial

3. Axe 3 : Disposer de logements vivables pour tous aujourd'hui et demain



Synthèse des enjeux :

Des logements anciens, consommateurs en énergie et émetteurs de GES, peu adaptés à la demande :

- 38% des consommations énergétiques du territoire
- 20% des émissions de Gaz à Effet de Serre
- Mais un potentiel sur le développement du bois-énergie fourni localement et distribué collectivement : réseaux de chaleurs existant à Autun et Anost
- Un desserrement des ménages et une vacance préoccupante (9,2% de logements vacants depuis plus d'un an en 2017), mais à étudier plus finement depuis les évolutions liées à la crise COVID

Une population vieillissante et un territoire en légère déprise démographique :

- -0,72% par an entre 2013 et 2018, au détriment de la ville centre
- 20% de jeunes retraités et 11,6% de plus de 75 ans

Nom de l'objectif et n°	Objectif 3.1. Connaître qualitativement et quantitativement les logements sur le territoire
Description de l'objectif	Si le PLHi a mis en lumière un taux important de vacance des logements sur le territoire, les ateliers de PADD récents (automne 2021) ont permis de détecter que depuis 18 mois, sans doute à la faveur de la crise sanitaire traversée en 2020 et 2021, des nouveaux arrivants en recherche d'espace étaient en demande d'implantation sur le territoire : Une dynamique d'acquisition des maisons anciennes avec de l'espace et par conséquent une diminution importante des logements vacants semble avoir été à l'œuvre (sans qu'on en connaisse l'ampleur et la pérennité). Cependant, il subsiste une méconnaissance de l'offre de logements réellement vacants (distinction des vacances structurelle et conjoncturelle), et surtout de la typologie des logements en fonction de la demande. Cet objectif répond à un enjeu fort en terme de planification territoriale, à travers la mise en œuvre du PLH (action 2) et l'écriture du PLUi : celui d'améliorer la connaissance, localement, des logements sur le territoire, et ce afin notamment d'éviter : - La mise en concurrence de communes de la CCGAM entre elles (les habitants ne viennent pas forcément de l'extérieur du territoire mais des communes voisines) - Une offre foncière, et par delà, une artificialisation et une banalisation des paysages trop importantes
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	La mise en œuvre du PLHi et l'écriture du PLUi seront les moyens d'atteinte de cet objectif, avec notamment : - La mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier à l'échelle intercommunale : il viendra alimenter les bilans du PLH et du PLUi - Le lancement d'une enquête sur la vacance réelle des logements post-COVID
Indicateurs proposés	Disposer d'un outil de suivi qualitatif et quantitatif de l'immobilier Disposer d'un indicateur de taux de vacance
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	<u>Financeurs :</u> Région BFC, Etat, Conseil Départemental 71, Anah, Banque des territoires <u>Partenaires techniques :</u> Communes, Etat, CCGAM
Liens	Lien avec les objectifs : 3.2. Rénover les logements des centres : la connaissance de l'habitat sur le territoire permettra de mieux cibler les rénovations et le potentiel de réappropriation des centres pour les logements 3.3. Disposer d'une offre de logements équitables : la connaissance qualitative des logements sur le territoire permettra d'évaluer le niveau d'adaptation nécessaire Liens avec dispositifs existants : - PLH - PLUi

Nom de l'objectif et n°	Objectif 3.2. Rénover les logements des centres-villes, des bourgs-centres, puis des communes
Description de l'objectif	Le diagnostic du PCAET a révélé un enjeu fort sur le parc résidentiel du territoire de la CCGAM, qui représente à lui seul 38% des consommations énergétiques (supérieur à la moyenne régionale et nationale). Il détermine un objectif de réduction de cette consommation de 20% en 2027 par rapport à 2016, sur un potentiel identifié de 77% de réduction. De même, le parc résidentiel contribue à 17% des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire, par l'utilisation encore massive de combustibles fossiles (gaz et fioul). Su un potentiel identifié de 50% de réduction de ces émissions, le PCAET fixe un objectif de 35% de réduction des émissions de GES d'ici 2027 par rapport à 2016. Le diagnostic du Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) arrêté en 2019 et l'étude pré-opérationnelle pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) menée en 2019 ont aussi permis de mettre en exergue de nombreux indicateurs concernant l'habitat, et plus particulièrement sur le centre-ville d'Autun. Un fort taux de vacance des logements, révélateur de la perte d'attractivité du parc des centres, un parc locatif vieillissant, la concentration sur les centres du parc privé potentiellement indigne. Mais parallèlement, ce bâti des centres ancien est reconnu pour sa qualité patrimoniale notamment à Autun au travers de 46 inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques. Avec l'OPAH-RU, la ville d'Autun concentre son intervention sur les secteurs à enjeux déterminés dans l'étude pré-opérationnelle, dans le périmètre de l'ORT. Ses objectifs sont particulièrement : • Articuler la réhabilitation avec le renouvellement urbain, • Développer l'attractivité résidentielle du centre-ville vis-à-vis des jeunes ménages notamment en favorisant l'accession à la propriété dans l'ancien, • Réhabiliter les immeubles dont le positionnement urbain est stratégique, • Lutter contre l'habitat indigne ou dangereux, • Améliorer la qualité résidentielle : réhabilitation des logements et des parties communes, ravalement, adaptation au vieillissement, performance énergétique, • Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural, • Accompagner le relogement des ménages occupant les logements démolis ou réhabilités, • Développer le conventionnement des loyers social et très social, • Lutter contre la précarité énergétique, Dans le cadre de l'ORT, le principal outil mobilisé pour répondre aux enjeux de l'habitat est la mise en place d'une OPAH RU sur la période 2020-2025. Mais par ailleurs, des enjeux forts sont identifiés dans les pôles de proximité du territoire de la CCGAM, avec de la même façon du bâti dégradé et vacant.
Les principales actions permettant de mettre en	La mise en œuvre de cet objectif aura un impact important sur la consommation énergétique finale du territoire et dans une moindre mesure,

œuvre l'objectif	ses émissions de GES. Ainsi, la poursuite de l'OPAH-RU à Autun sera primordiale pour contribuer à la rénovation du parc résidentiel. Mais par ailleurs, il sera nécessaire de lancer dispositif spécifique de rénovation de l'habitat sur les communes volontaires de type PIG à l'échelle intercommunale. Enfin, pourra être mis en réflexion, en coopération avec les territoires voisins, la mise en place d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPEEH) pour améliorer le conseil et l'assistance à la rénovation énergétique des logements.
Indicateurs proposés	Atteinte des objectifs de l'OPAH-RU Nombre de communes engagées dans un nouveau dispositif Nombre de logements rénovés et nombre de personnes concernées Consommation énergétique finale du parc résidentiel Emissions de GES du parc résidentiel
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	Ville d'Autun, Anah, Etat, CD71, Banque des territoires, communes volontaires
Liens	Lien avec objectifs : 3.2 : rénover les logements (OPAH-RU) : le volet adaptation des logements en centre-ville d'Autun constitue un des axes de l'OPAH-RU 1.1. Promouvoir les énergies renouvelables dans les rénovations sera un enjeu, tout en conciliant avec le patrimoine bâti historique de qualité 1.3. : Rénover les centres sera de nature à mettre en valeur le patrimoine et promouvoir une économie touristique et résidentielle Lien avec dispositifs : OPAH-RU, ORT, ACV, PVD, PCAET

Nom de l'objectif et n°	Objectif 3.3. Disposer d'une offre de logements équitables et adaptés aux enjeux de demain (autonomie, parcours résidentiel)
Description de l'objectif	Avec la volonté de maintenir une population de familles et une population dont la proportion de personnes âgées est supérieure à la moyenne départementale, la CCGAM souhaite agir sur le parcours résidentiel. Dans le triptyque du développement durable, à la croisée des objectifs de développement sociaux et environnementaux, se trouve le terme « équitables », qui est l'objectif poursuivi ici. Ainsi, cet objectif vise à contribuer au maintien de la population qui vieillit, - par le maintien à domicile qui passe par l'adaptation du logement (aménagement du domicile existant : AILES sur l'individuel, OPAC sur l'aménagement des extérieurs avec ascenseur, bancs, poubelles, accessibilité, trottoirs) ; et la réflexion autour d'un habitat inclusif : CCGAM et CIAS membres de la CFPPA, porteurs de projet ponctuels (Sommant, privé à Autun, association des Papillons Blancs, ville d'Autun avec habitat intergénérationnel sur ancien hôpital Latouche) Et par le parcours résidentiel au travers : - De résidences seniors : Résidence Réséda Pectorios (50 appartements) gérée par la SEMCODA - De résidences autonomie (établissement médico-social avec animation de la vie sociale) gérées par l'OPAC de Saône et Loire : Parc Fleuri à Autun (86 logements) et Champs Saunier à Etang-sur-Arroux (52 logements) - Des EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) (9 sur le territoire) - Mais également, pour les familles, par l'organisation spatiale définie au sein du PLUi. C'est pourquoi la CCGAM a signé en 2019 un Plan Local de l'Habitat, dont la mise en œuvre a débuté avec le soutien à l'habitat inclusif, aux logements de type intergénérationnel, béguinage, et autres diversifications de l'habitat.
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	Requalification de l'ancien hôpital Latouche avec la création de logements intergénérationnels Mise en œuvre du PLH incluant : - La mise en réseau des acteurs sur la perte d'autonomie : temps d'échanges organisés par le CIAS entre les partenaires - Le soutien à l'association St Ex pour les logements temporaires pour les jeunes, partenariat avec l'association Le Pont pour l'apprentissage de la vie en autonomie - Le soutien à l'association AILES sur le déploiement de l'information auprès de la population à l'aide du camion domotique itinérant (aide personnalisée sur le montage de dossiers financiers, jusqu'à l'usage de la domotique) - La signature des conventions d'utilité sociale (CUS) avec

	l'accompagnement de l'évolution de l'habitat social - L'élaboration d'une stratégie foncière intercommunale Mais également la communication sur l'existence de la CFPPA (conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie). Mise en œuvre du contrat de ville : notamment veille sociale Autun Morvan Initiative
Indicateurs proposés	Réalisation opérationnelle des projets : nombre de projets d'habitat inclusif réalisés Nombre d'Aides Personnalisées à l'Autonomie délivrées Evolution de la population dans la pyramide d'âge Occupation du parc social, ratio nombre de logements/nombre de logements adaptés
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	Financeurs : - Bailleurs sociaux - Département 71 - Etat, Anah - Caisses de retraite - Communes - CCGAM Partenaires : - AILES - Association St Ex - Autun Morvan Initiatives - Habitat Humanisme - Plateforme logement
Liens	Lien avec objectifs : 3.2 : rénover les logements (OPAH-RU) : le volet adaptation des logements en centre-ville d'Autun constitue un des axes de l'OPAH-RU 2.2 : inclusion sociale : cohérence entre les publics cibles, notamment des ateliers du centre de ressources (numérique, zéro déchets) 4.2. : alimentation et portage des repas à domicile pour favoriser le maintien à domicile 2.4. : rénovation et adaptation des établissements recevant du public : contribue à un habitat adapté pour toutes les populations 5.2 : favoriser les déplacements doux ; possibilité d'accéder aux services sans motorisation

4. Axe 4 : Permettre une alimentation locale et saine, promouvoir une agriculture et sylviculture durable et préserver les milieux naturels



Synthèse des enjeux :

Un patrimoine naturel à valoriser :

- Maillage bocager, montagnes boisées avec une sylviculture variée, pierre brute, collines de vignobles
- Réseau hydrographique dense, zones humides sur 16% du territoire, des mares essentielles à la biodiversité
- Mais une ressource en eau fragile (2 captages sensibles, 1 prioritaire, sécheresses en été)
- Un éloignement des grands axes de transport qui préserve des nuisances sonores et permet une bonne qualité de l'air

Une agriculture qui se développe plus durablement, à soutenir localement :

- Un abattoir-école, rayonnant sur un périmètre plus large que la CCGAM
- Une production qui monte en qualité : nombreux labels
- Des acteurs impliqués et motivés : Chambre d'agriculture, GIEE...
- 14% de ventes en circuits courts
- Le premier Plan Alimentaire Territorial du département, déjà passé à l'action : micro-filières, magasin de producteurs, guide des producteurs...

Nom de l'objectif et n°	Objectif 4.1. Préserver le foncier pour l'agriculture, la sylviculture et la viticulture
Description de l'objectif	Le territoire de la CCGAM est couvert majoritairement par les terrains agricoles, forestiers et viticoles (88%). Cependant, le nombre d'entreprises agricoles est en baisse constante, et 54% des exploitants ayant plus de 50 ans, le diagnostic agricole du PLUi précise qu'il est important de préparer l'avenir des jeunes agriculteurs en veillant à ne pas prélever de terrain à leur surface agricole utile, ni à compliquer la réalisation de leur travail agricole du quotidien. La Charte du PNR recense par ailleurs sur son territoire un bocage très présent, qui reste fragile malgré les pratiques traditionnelles de « plessage » des haies qui ont permis de le préserver. Ainsi, elle poursuit, à travers sa mesure 9, l'objectif d'accroître les surfaces forestières gérées avec une approche multifonctionnelle (aspects économiques, écologiques, sociaux) en favorisant le regroupement des petits propriétaires sur ce sujet. A travers cet objectif, seront soutenues des actions et des dispositions réglementaires visant à conserver une activité agricole, sylvicole et viticole sur le territoire, afin de limiter l'artificialisation et éviter la déprise agricole. Cet objectif contribuera à l'objectif régional inscrit au SRADDET de réduction de 50% des terres artificialisées d'ici 2035, et à l'objectif 2050 de « zéro artificialisation nette ».
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	Les actions contribuant à cet objectif sont, d'une part des actions portées par le PNR du Morvan, et d'autre part, la contribution du PLUi. Il s'agit notamment de soutenir et de participer aux actions comme la Charte forestière de territoire, le Sylvotrophée (promotion de pratiques sylvicoles durables), l'accompagnement à l'acquisition de foncier forestier, la formation de référents forêts dans les conseils municipaux, ou les mesures agro-environnementales mises en place par la chambre d'agriculture avec les collectivités, associations et entreprises. Mais il s'agira également, à travers le zonage du PLUi, de sanctuariser les terres agricoles et naturelles, et de faire l'inventaire des terrains disponibles pour l'installation des agriculteurs. Enfin, l'action menée par les groupements de défense de la forêt sont à mentionner comme contribuant à la mise en œuvre de l'objectif : achat et gestion de forêts (groupement forestier pour la défense des feuillus en Morvan, groupement forestier du chat sauvage, groupement sur les forêts d'Autun GGRPF)
Indicateurs proposés	SAU Totale du territoire (Ha) Artificialisation des espaces NAF (ha)
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour	PNR du Morvan CR BFC Communes

atteindre l'objectif	Associations Entreprises Groupements forestiers, groupements citoyens Chambre d'agriculture, agriculteurs
Liens	Lien avec les objectifs : - 4.2 : Préserver le foncier NAF permet de maintenir une production locale pour promouvoir les circuits courts - 4.4 : Préserver le foncier des espaces NAF contribuera à maintenir la biodiversité et la qualité paysagère du territoire Lien avec des dispositifs existants : Plan de Paysage, PLUi, PAT

Nom de l'objectif et n°	Objectif 4.2. Promouvoir une alimentation saine et locale et diversifier les activités économiques agricoles
Description de l'objectif	Depuis 2014, la Communauté de Communes de Grand Autunois-Morvan s'est engagée dans un programme de mise en place d'un système alimentaire local, de valorisation des productions agricoles locales, de structuration des filières. En Autunois Morvan, on ne décompte pas moins de 585 exploitations agricoles, sur 66 000ha de surface agricole utile soit 53% du territoire. L'agriculture et la viticulture façonnent un paysage réputé. L'agriculture du territoire de l'Autunois Morvan est à multiples facettes : la production dominante est l'élevage de bovins allaitants maigres, mais la diversification des productions se développe depuis plusieurs années. Elle dispose aussi de productions emblématiques avec des signes de qualité (vins du Couchois, viande Charolaise...). Cependant, le diagnostic agricole du PLUi met en lumière un développement encore faible de l'agriculture biologique et de l'agrotourisme, et des circuits courts encore peu organisés. Par ailleurs, le nombre d'exploitants âgés de plus de 50 ans laisse présager une décroissance de la population agricole. La CCGAM est un territoire rural organisée autour de la ville d'Autun avec 4 pôles de proximité. La diversification des activités agricoles est une nécessité : • économique : le maintien des activités agricoles directes et indirectes • environnementale : le maintien d'une activité agricole assure la préservation d'un territoire diversifié dans ses paysages et dans sa biodiversité • de santé publique : l'alimentation de qualité est reconnue comme la première prévention pour de nombreuses maladies En 2019-2020, la collectivité a travaillé la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial sur 4 grands thèmes : - La restauration collective - L'éducation à la jeunesse - La justice sociale - Le gaspillage alimentaire Avec la signature du contrat de transition écologique (CTE) en 2020, la CCGAM s'est engagée pour une agriculture plus durable valorisant et optimisant les ressources disponibles du territoire. Le PAT 2021-2023 porte donc plus particulièrement sur la transition écologique. Le PLUi devra également étudier les potentiels de diversification des exploitations agricoles et permettre, au sein de ses pièces réglementaires, des évolutions.
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	La mise en œuvre de cet objectif passera : D'une part par la mise en œuvre du PAT 2021-2023, avec des actions prioritaires telles que : - Le développement de micro-filières (agriforesterie, légumineuses) - La création d'un groupe multiproduction Haute Valeur Environnementale (HVE)

	- La mise en place d'un programme de précarité alimentaire en milieu rural (sensibilisation d'un groupe de citoyens à l'alimentation locale) - Le développement d'un outil de gestion pour la restauration collective (MAIA) – Territoire pilote - La mise en œuvre du programme santé environnementale pour les jeunes et les tout-petits - L'installation d'un magasin de producteurs La Station Fermière en juin 2022 - L'étude pour une unité de transformation des produits locaux - La création d'un groupe de capitalisation sur la santé environnementale Mais aussi par l'inscription de mesures réglementaires au PLUi pour favoriser la diversification des activités agricoles dans le PLUi (éléments au règlement, OAP thématique) Enfin, sera étudiée la rénovation de la cuisine du multi-accueil Bel Gazou à Autun pour étendre la réalisation et la confection des repas pour toutes les structures petite enfance de la CCGAM. Concernant plus spécifiquement la filière viticole, il est prévu l'initiation d'une démarche collective visant la valorisation des productions viticoles dans une démarche de transition écologique dans le Couchois.
Indicateurs proposés	Ouverture du magasin de producteurs à Autun SAU Certifiée AB ou en conversion (Ha) Indicateurs spécifiques du PAT (voir fiche action dédiée)
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	<u>Financeurs :</u> Etat, DREAL Europe LEADER Morvan ADEME <u>Partenaires techniques :</u> Chambre d'agriculture 71 GIEE de l'Autunois Associations (CPIE, Les Ateliers Nomades, promotion et développement de l'abattoir, Autun Morvan Initiatives...) MAÏA CIAS
Liens	Lien avec objectifs : - 1.1. et 1.2 : Les actions liées au PAT visent à développer une économie locale mais aussi une économie circulaire à l'échelle du territoire. En ce sens, cet objectif s'articulera avec celle relative à l'économie circulaire ainsi qu'avec celle concernant le développement des énergies renouvelables. - 2.3 : conforter la santé : Concernant l'alimentation en tant que déterminant de santé, le PAT sera un outil de lutte contre les inégalités de santé en favorisant une alimentation de qualité, locale et peu transformée dans les circuits courts.

N° et Nom de l'objectif	Objectif 4.3. Maintenir la ressource en eau en qualité et quantité
Description de l'objectif	La ressource en eau est un enjeu essentiel sur le territoire de la CCGAM, qui a connu des sécheresses de manière récurrente et marquée ces dernières années, notamment liées à une faible capacité d'infiltration des sols. Parallèlement, des problématiques liées au bon état des cours d'eaux ont été identifiées, altérant voire menaçant les fonctions écologiques des milieux, la biodiversité, et certaines activités économiques du territoire. Ont aussi été identifiées dans la charte du PNR du Morvan une mauvaise qualité des eaux à l'aval des réservoirs, et la destruction de la ripisylve en parcelles agricoles. La CCGAM a délégué sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) au 1^{er} janvier 2020. Dans le cadre de cette délégation, le SMBVAS élabore, en partenariat étroit avec les différents acteurs de l'eau (AELB, DDT, CRBFC, CA, FDPMA, OFB, CPIE, PNRM...), un contrat territorial de bassin. Il définira, pour une période de 6 ans, des actions à mettre en œuvre pour pallier les dysfonctionnements liés à la ressource en eau. Il se base notamment sur les prescriptions contenues au sein du SDAGE Loire Bretagne, qui couvre entre autres le territoire de la CCGAM. Suite au diagnostic de territoire (partagé puis validé par le comité technique le 19 juillet 2021), une priorisation des enjeux et des secteurs géographiques a été définie : Le contrat territorial de bassin aura notamment pour priorité la restauration des masses d'eaux prioritaires (Améliorer la morphologie, Améliorer la qualité de l'eau), la mise en place d'un projet de territoire pour la gestion des eaux, la préservation des masses d'eaux en bon état, la préservation de la biodiversité liées aux milieux aquatiques, l'amélioration de la connaissance et la sensibilisation du grand public. Ces objectifs visent l'adaptation au changement climatique. Parallèlement, la CCGAM élabore son PCAET, qui prévoit d'optimiser la gestion de l'eau (action 2.1) pour répondre aux enjeux de consommation et de pollution agricole. Des mesures en lien avec le développement de solutions de stockage d'eau (pour éviter de puiser dans le réseau d'eau potable) et de préservation des zones humides sont envisagées. Le PLUi aura également un rôle important pour la localisation des activités agricoles et les réciprocity engendrées sur l'habitat, mais aussi pour vérifier que le projet de développement soit cohérent avec les capacités, la qualité et la sécurisation de la ressource en eau.
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	La mise en œuvre de cet objectif passera, d'une part : - Par la signature et la mise en œuvre du contrat territorial de bassin 2022-2027, dont certaines actions-phares telles que la réalisation d'un Projet Territorial de Gestion de l'Eau, un inventaire et la restauration des masses d'eau prioritaires, de la communication, sensibilisation - Par la mise en œuvre du PCAET (retours d'expérience, événements permettant le dialogue...) - et par les mesures réglementaires qui pourront être définies dans le

	cadre du PLUi, visant à favoriser la récupération des eaux à la parcelle et la non-imperméabilisation (coefficient de pleine terre...), ou encore la protection des captages d'eau potable
Indicateurs proposés	Part des cours d'eau en bon état écologique (%) Stockage des eaux de pluie
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	<u>Financeurs :</u> Région BFC Etat, Agence de l'eau Conseil Départemental 71 Chambre d'agriculture 71 <u>Partenaires techniques :</u> SMBVAS, Conservatoire régional, PNR du Morvan, CPIE, SMEMAC
Liens	Lien avec objectifs : - 4.2 : promouvoir une alimentation saine et locale : la qualité de l'eau distribuée aura un impact sur la qualité de l'alimentation de la population et son maintien ; les mesures prises pour favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement aura un impact sur la qualité des cours d'eau. - 4.4. Préserver le patrimoine paysager et la biodiversité : la ressource en eau (cours d'eau, zones humides) est élément intégrant du paysage et recèle une richesse majeure en biodiversité, elle contribue donc à préserver la valeur paysagère du territoire.

Nom de l'objectif et n°	Objectif 4.4. Préserver le patrimoine paysager et la biodiversité
Description de l'objectif	Lauréate de l'appel à projet « Plan de Paysages 2015 » lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, la CCGAM a commandé en 2019 une étude sur les valeurs paysagères du territoire. Avant cela, le Grand Autunois-Morvan, en lien avec ses partenaires, avait engagé des actions volontaristes en faveur de la qualité de ses paysages (Atlas des Paysages, Atelier pédagogique Paysage et énergie...). L'étude du Plan de Paysage a pointé un patrimoine naturel remarquable, marqué par la main de l'Homme : La rondeur vive des reliefs, l'omniprésence d'arbres épanouis en plein champ, sur les limites de parcelles ou en bord de route, l'alternance fine et contrastée des prairies et des forêts, le dessin précis des haies vives taillées, la souplesse des chemins et des routes, la présence de la pierre brute, sous formes de rochers et chaos, la présence familière des troupeaux, une eau vive bien présente qui enrichit les paysages et les milieux... Dans son plan d'action, l'axe 3 entend valoriser les patrimoines naturels et culturels au bénéfice de l'attractivité territoriale. Le paysage est considéré comme bien commun culturel vivant et évolutif, et est ainsi placé au cœur du développement durable. De nombreuses actions sont proposées et poursuivies actuellement sur le territoire comme la labellisation « réserve internationale de ciel étoilé », ou l'inscription de mesures spécifiques dans le PLUi (mesures réglementaires en lien avec les cônes de vue, la trame verte et bleue...). La charte du PNR du Morvan inscrit aussi dans ses huit défis celui « d'un Morvan de nature et de paysages », pour maintenir le haut niveau de qualité paysagère et de biodiversité identifié, dans un contexte de dérèglement climatique impactant plus particulièrement les milieux de montagne.
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	Les actions contribuant à cet objectif relèvent des actions inscrites au plan de paysage, en lien avec le Parc Naturel du Morvan d'une part : - Inscrire au PLUi des prescriptions sur le paysage (OAP, règlement) suite au diagnostic plan de paysage - Développer le label réserve internationale de ciel étoilé (RICE) - Inscrire la trame verte et bleue au PLUi Et des actions en lien avec la biodiversité plus particulièrement : - Atlas biodiversité sur les villes d'Autun et Epertully dans un premier temps - Promotion et préservation de la biodiversité par les actions du Parc du Morvan en tant que chef de file, comme une étude fine des Trames Vertes et Bleues du territoire de Parc, la mise en place d'un « groupe Loup », développer des projets pédagogiques sur les Sites à Haute Valeur Ecologique...
Indicateurs proposés	Réalisation d'inventaires de biodiversité Maintien d'un bocage ouvert riche Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km²)
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	Etat Communes PNR du Morvan Syndicats d'énergie
Liens	Lien avec les objectifs : - 4.1 : Préserver le foncier des espaces NAF contribuera à maintenir la biodiversité et la qualité paysagère du territoire Lien avec des dispositifs existants : Plan de Paysage, PLUi

5. Axe 5 : Connecter le territoire pour des déplacements apaisés et promouvoir les modes actifs



Synthèse des enjeux :

La mobilité sur le territoire, un double-enjeu de désenclavement et de développement des mobilités douces :

- Eloignement des grands axes de transport
- Un potentiel d'accueil de télétravailleurs avec la gare du Creusot-TGV mettant Paris à 2h et Lyon à 1h30 d'Autun, mais des dessertes peu efficaces et peu lisibles
- Un Transport à la Demande efficace sur 42 communes, qui rencontre essentiellement un public dépendant
- Du covoiturage non formalisé et des bornes électriques en développement
- 63% des déplacements réalisés sur 5 kms, 81% des Autunois travaillant à Autun, mais pas de schéma cohérent sur les modes doux

Nom de l'objectif et n°	Objectif 5.1. Déployer l'offre numérique, générer de la donnée pour réduire les besoins en déplacements
Description de l'objectif	Au cœur de ses différentes politiques publiques, le numérique est une priorité transversale de développement de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan. La collectivité a engagé un projet « Smart County » afin de créer un véritable territoire intelligent et inclusif dont les habitants ont la possibilité de se saisir pour profiter des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la possibilité d'innover et d'entreprendre. Cet objectif s'inscrit dans un plan d'actions stratégiques initié dès 2011 par la CCGAM, au travers du projet labellisé « Pole Excellence Rural » (PER). Créé en 2014, le Centre de Ressources Numériques de Bellevue est aujourd'hui un tiers-lieu géré par la communauté de communes et contribuant à limiter les besoins en déplacement, en donnant la possibilité aux entreprises de télétravailler, mais aussi en favorisant l'entrepreneuriat et l'innovation locale. Composé d'un Fablab, d'un living lab, d'un espace de coworking et télétravail, d'un incubateur et d'une pépinière d'entreprises (ateliers et bureaux), il vient en appui d'une politique numérique grâce notamment à un programme d'ateliers dédiés. C'est également le cas du Pôle Numérique créé au sein d'un bâtiment communal à Cussy en Morvan début 2021, et composé d'une salle équipée de quatre ordinateurs et d'une imprimante en accès libre, d'une salle dédiée à la visioconférence et d'une salle dédiée au télé-travail dotée d'un grand bureau, d'un poste informatique et d'une imprimante (plus deux postes mis à disposition des personnes à mobilité réduite). Enfin, un conseiller municipal est spécialement présent pour aider toute personne dans ses démarches numériques. Sur le territoire, existe aussi un enjeu de mise en visibilité et en lisibilité des données produites, pour attirer de nouveaux emplois et populations. C'est le projet OPENDATA.
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	La mise en œuvre de cet objectif passe d'abord par l'intégration du numérique dans tous les axes stratégiques et projets du territoire. Plus particulièrement, elle s'ancre sur l'animation de l'espace de coworking et de télétravail du Centre de Ressources Numériques à Autun-Bellevue, sur la poursuite de l'animation du Campus connecté à Autun (dispense de formations universitaires à distance) , ou encore sur des projets de création d'autres espaces de co-working et de convivialité, comme en centre-bourg d'Epinac, pour limiter les besoins en déplacements. Pour l'accès à la donnée et la connexion interne et externe au territoire, elle passe également par : - La création d'un portail citoyen à guichet unique - Le Projet OPENDATA et smart county : recueil et cartographie de la donnée produite sur le territoire, par exemple : - Enrichissement de la base de données régionale Mobigo - Capitalisation des données sur la santé

	- Dématérialisation des PLU et du PLUi
Indicateurs proposés	Nombre de coworkeurs dans l'année dans le/les espaces de co-working Fréquentation des sites et applications Taux de télétravail (enquête à réaliser)
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	Région BFC Préfecture de Saône et Loire Etat
Liens	<u>Liens avec les autres objectifs :</u> Objectif 2.2 : Objectif 1.2 (accompagner les entreprises aux transitions – aider les citoyens à réduire leurs déchets) Objectif 3.3 (disposer d'une offre de logement équitable et adaptée aux enjeux de demain (domotique et maintien à domicile) Lien avec 0.1 et 0.2 <u>Liens avec d'autres dispositifs :</u> L'animation du centre de ressources est inscrite dans la convention Fabrique de Territoires

Nom de l'objectif et n°	Objectif 5.2. : Favoriser les modes doux et alternatifs à la voiture solo dans les mobilités quotidiennes
Description de l'objectif	La mobilité est un sujet transversal, vecteur de transition : - Energétique : les modes actifs, véhicules décarbonés, et le covoiturage, permettent la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (Le transport routier représente près de 20% des émissions du territoire, diagnostic du PCAET). - Sociale : la mobilité active est accessible à tous, et facteur de santé Au sein du territoire de la CCGAM, le PCAET a mis en lumière un potentiel de développement des modes actifs, grâce aux 65% de déplacements de moins de 5 kms qui s'effectuent quotidiennement sur le territoire, et à la polarisation de l'emploi sur la ville d'Autun. Il fixe un objectif de réduction de 20% des émissions de GES dans le secteur des transports, qui passera notamment par la promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle. L'un des objectifs de la CCGAM est de faire "monter en puissance" un pôle mobilité à partir de la gare d'Autun, afin d'en faire une véritable plateforme multimodale de transport, en lien avec le reste de notre territoire. Il s'agit de proposer des services complémentaires à l'offre de transport en commun existante, basés sur des modes "doux", alternatifs à l'autosolisme et à l'usage de la voiture individuelle, tels que l'utilisation du vélo, le covoiturage... La stratégie globale de mobilité retenue s'articule autour de quatre axes d'intervention : 1/ Limiter les besoins de déplacements et agir sur la place et l'usage de l'automobile (agir sur le réseau viaire, la circulation, le stationnement...), pour ne pas donner l'image d'un territoire tout-voiture 2/ Développer les transports collectifs et améliorer l'intermodalité 3/ Faire que les modes actifs (marche et vélo) prennent une place importante dans les déplacements de courtes distances 4/ Développer le panel des solutions alternatives de mobilité (covoiturage, solutions innovantes, électromobilité, transport solidaire...) et mieux faire connaître l'ensemble des initiatives. Sur le plan de l'animation et de l'accompagnement au changement de pratiques, la CCGAM souhaite engager à terme un travail auprès des ressources humaines et des salariés des plus gros employeurs de son territoire, afin d'analyser le potentiel de covoiturage sur les déplacements pendulaires domicile / travail, et de sensibiliser les entreprises aux nouveaux modes de déplacement (covoiturage, vélo, mobilité électrique, ...). Un certain nombre d'actions fléchées dans le schéma local de mobilité réalisé en 2017 ont été mises en œuvre, grâce notamment aux financements du dispositif TEP CV, et à l'inscription des mobilités durables comme orientation phare du Contrat de Transition Ecologique (CTE) en 2020. Une politique en faveur des modes actifs est d'ores et déjà impulsée, avec : - la plateforme de mobilité « MOBIGAM » portée par la CCGAM, centrale d'information sur l'ensemble de l'offre de transports et de mobilité du territoire, - 72 appuis-vélos qui ont été posés dont 15 à Autun et 57 répartis sur huit sites dans les communes rurales, c'est-à-dire les quatre pôles de proximité (Anost, Étang-sur-Arroux, Couches, épinac) et des sites touristiques majeurs (château de Couches, Château de Sully, La Tagnière, Uchon, La Grande Verrière), - 12 bornes de recharge pour vélo électrique qui ont été implantées à Autun (3 emplacements), Anost, Étang-sur-Arroux, Couches, épinac, au château de Couches, au château de Sully, La Tagnière, Uchon, La Grande Verrière, - l'ouverture d'un service de location longue durée de vélos à assistance électriques - l'association « les ateliers nomades » développe des ateliers itinérants de « remise en

	selle » sur l'ensemble du territoire, - un programme de réalisation de voies vertes (à Autun pour rejoindre la ZAE de Bellevue, et 18km entre Dracy-Saint-Loup et Saisy)	
Les principales actions permettant de mettre en œuvre l'objectif	Les actions relèvent de l'animation et des infrastructures à mettre en place, en s'appuyant sur l'installation du comité de partenaires prévu par la loi LOM et suite à la prise de compétence mobilité de la CCGAM : <u>Projets d'animation :</u> - Expérimentation "je vais à l'école à vélo" à Sully et Saint Pantaléon 2022 - Recrutement d'un chargé de mission pour l'animation d'un travail avec les entreprises et les écoles sur les déplacements <u>Projets d'études et d'infrastructures :</u> - Projets de plans de mobilité ou de schémas directeurs des modes doux dans les pôles de proximité et sur la ville-centre : Etude modes doux à Epinac dont jonction avec la voie verte existante, Etude modes doux Autun et développement de la mobilité vers le centre historique et les zones d'activités, Réalisation du plan de mobilité Couches, Etude globale organisation modes doux à Etang-sur-Arroux et passerelle - Projets de voies vertes, à vocation touristique mais également pour les déplacements quotidiens : Autun-Dracy (dernier tronçon), Autun-Digoin (Le conseil départemental, dans le cadre de son schéma directeur des voies vertes a ciblé ce tronçon qui permet de relier Nolay-Santenay à la Loire, recherche d'itinéraires en cours), Projet Autun-Avallon (projet de fermeture administrative de la voie ferrée entre Dracy et Avallon et études pour réalisation d'une voie verte sur ce tracé, porté par le PNR du Morvan et les EPCI du tracé) - Repérage et marquage des aires de covoiturage, notamment celles multimodales - Projets en lien avec le maintien d'une desserte ferroviaire entre Autun et Etang-sur-Arroux : Projet expérimental de MECATEAM Train Léger, Projet Taxi-Rail du CR BFC, Aménagements de la zone de la gare à Autun, Expérimentation diagnostic flash sur la plateforme multimodale de la gare d'Autun avec le Cerema, Projet d'aménagement autour de la gare d'Etang-sur-Arroux - Investissements pour le service de location longue durée de vélos électriques de la CCGAM Par ailleurs, pour appuyer ces différents projets, la réflexion devra être menée dans l'élaboration du PLUi du rapprochement des zones d'habitat et des équipements, services et commerces.	
Indicateurs proposés	- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km) - Statistiques de covoiturage (RPC) - Nombre de bornes électriques et niveau de leur utilisation - Nombre de plans de mobilité des entreprises réalisés et mis en œuvre - Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail, domicile-école (%) - Emissions de GES du secteur des transports (TeqCO2)	
Partenaires mobilisés ou à mobiliser pour atteindre l'objectif	<u>Financeurs :</u> Fonds Européen LEADER, FSE État (DETR...) ADEME Région Bourgogne Franche-Comté Département de Saône-et-Loire	<u>Partenaires techniques :</u> Parc national régional du Morvan Les Ateliers nomades Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement

Liens	Lien avec objectif : 1.2 : adapter les ZAE aux transitions passe également par l'aménagement d'infrastructures facilitant le déplacement des employés, mais également l'animation et la promotion de ces modes auprès des entreprises 5.1 : Le déploiement de l'offre numérique, notamment les espaces de télétravail sont à même de favoriser les alternatives à l'autosolisme ; par ailleurs, il y a un enjeu à générer de la donnée pour rendre visible l'offre de mobilité douce, et de transports en commun du territoire. 3.3 : Disposer d'une offre de logements équitable relève soulève la question de l'organisation spatiale permettant de déployer la mobilité douce sur le territoire. Liens avec dispositifs existants : - Schéma des mobilités
-------	--

Page 1 de 7

Objectifs transversaux

OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	Maître d'ouvrage	Partenaires	Inscription dans un dispositif existant	Début prévisionnel	Fin prévisionnelle	Budget prévisionnel	Maturité	Action en coopération
0.1. Optimiser la gouvernance de la CCGAM	Animation du CRTE par une ingénierie dédiée	CCGAM	Etat	CTE	2022	2026	230 000 €	AM	
	Animation de la la conférence intercommunale du logement	CCGAM	Bailleurs sociaux	PLHi	2021	2026	40 000 €	AM	
	Installation et animation du comité de partenaires mobilité	CCGAM	CRBFC		2021			CMO	
	Accompagnement pour rationaliser la gouvernance	CCGAM	Membres du COPIL du CRTE, Cerema, ANCT	PCAET	2022	2026	20 000 €	AP	X
	Montage du living lab (laboratoire d'innovations) au sein du centre de ressources numériques	CCGAM		Fabrique des territoires				AP	
0.2. Communiquer et concerter sur le projet de territoire	Animation d'évènements permettant l'appropriation et l'évolution du projet : démarche participative avec les citoyens et les acteurs socio-économiques	CCGAM	ANCT	PCAET	2022	2026		AP	
							290 000 €		

AXE 1	OBJECTIF	ACTION	Précisions sur le contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires principaux	Inscription dans un dispositif existant	Début prévisionnel	Fin prévisionnel	Budget prévisionnel (HT)	Maturité, type d'action	Coopération
Economie de la transition et circulaire	1.1. Appuyer la production d'énergies renouvelables notamment solaire et bois, pour tendre vers l'autonomie énergétique	Installation de photovoltaïque au sol sur l'aérodrome de Bellevue-Autun	Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt	CCGAM	Opérateur privé, habitants du territoire (projet citoyen)	PCAET	2022	2022		CMC	
		Installation de photovoltaïque au sol à St Maurice les Couches	études pour l'acquisition de 4 Ha	St Maurice les Couches / LCEET			2022			AP	
		Projet d'autoconsommation collective étendue à Etang sur Arroux	études de faisabilité	Association MEREA	CCGAM, LCEET, Commune d'Etang-sur-Arroux	PCAET	2021	2022	65 000 €	AM	
		Développement de réseaux de chaleur bois sur les communes	Etudes de faisabilité	7 communes de la CCGAM	LCEET, CCGAM, PNR, SYDES	PCAET	2022	2023		AP	
		Structuration d'une filière hydrogène à l'échelle de Territoire d'Industrie	Etude de faisabilité	CUCIM	CCI, CCGAM ?	Territoire d'Industrie	2021	2022		AP	X
		Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque à la station d'épuration des eaux usées d'Autun		Veolia	Autun					AP	
		Repérage des terrains pour les secteurs d'accueil de production d'ENR dans le PLUI (en priorité sur les friches)		CCGAM		PLUI, PCAET				CMC	
		Animation et coordination de l'économie circulaire	Recrutement d'un chargé de mission animation économie circulaire suite à l'appel d'offres ADEME	CCGAM	ADEME, CR BFC, SMEVOM, SIRTOM		2022	2026	170 000 €	AM	
		Actions de réduction des déchets sur le territoire du SMEVOM	Installation de composteurs, accompagnement et communication par l'ambassadeur du tri, consignes de tri	CCGAM	Communes, SMEVOM	PCAET	2022	2026		CMC	
		Aménagement de l'éco-zone ZAE de Saint Forgeot dans le cadre du programme DEZIR 2	Réalisation d'une nouvelle station d'épuration	SIVOM du Ternin	CCGAM		2023	2023	750 000 €	AP	
	1.2. Aider les entreprises locales et les citoyens à réduire et valoriser les déchets, adapter les ZAE aux transitions	Projet ONESIME : unité de valorisation des déchets à Autun	Aménagements des accès à la zone (mesures environnementales, travaux accès, études et Maîtrise d'œuvre)	CCGAM	Etat (DETR), CR BFC, CD71		2021	2023	3 041 500 €	AM	
		Projet de réhabilitation et mise en valeur du Puits Hottinger (2 ^{ème} rue, 2 ^{ème} chance)	Imagerie numérique restitution	SMEVOM	Autun, CCGAM, ADEME		2023	2024	84 000 000 €	AM	
		Mise en œuvre de la convention ville d'Art et Histoire sur la ville d'Autun	Couverture, fermeture du site pour galerie d'exposition Etude de potentiel pour une recyclerie Emmanils sur le site Ingénierie, pédagogie sur champ solaire EDF ENR dans le cadre de la Route des Energies Création de jardins suspendus, restaurant panoramique sur le site	Epinac	CCGAM, autres	PVD PVD PCAET	2022 2021 2022 2023	2022 2022 2023 2024	59 000 € 211 000 €	AM AM AP AP	
1.3. Valoriser le patrimoine bâti historique		Inventaire du patrimoine			Convention Art et Histoire, PLUI, PMMV		2025	2026		AP	
		Sensibilisation des habitants	Autun	DRAC, CCGAM						AP	
	Mise en œuvre de l'ORT :	Articulation du PLUI et de la convention ville d'art et d'histoire « ville d'Art et d'histoire et SPR x vallées »			PLUI	2023			CMC		
	Mise en œuvre de l'ORT :	Création de nouveaux Site Patrimoniaux Remarquables (SPR « village de la Route des Energies »)	CCGAM	Autun, DRAC	ACV, ORT	2023	2025	300 000 €	AM		
	Mise en œuvre de l'ORT :	Restauration des sites inscrits et classés (dont remparts de la Maladrerie)	Autun	DRAC, Europe	ORT	2022	2022	600 363 €	AM		
	Mise en œuvre de l'ORT :	Projet Grand Rolin : extension du musée sur l'ancienne prison départementale	Autun	DRAC, ANCT, CRBFC, Europe, LEADER, CD71	ACV, ORT	2021	2026	15 000 000 €	AM		
	Repérage et protection des btliments remarquables et du patrimoine vernaculaire au PLUI		CCGAM, communes		PLUI	2023	2024		CMC		
	Rénovation de la Maison du Beuvray	Rénovation énergétique et accessibilité, décoration intérieure	St Léger sous Beuvray, Association Maison du Beuvray	LEADER, Etat, CCGAM		2022	2023	760 000 €	AM		
	Création d'un gîte de groupe à la Chapelle sous Uchon	Réalisation d'un équipement	La Chapelle sous Beuvray	LEADER, Etat		2022	2022	24 000 €	AM		
	Réhabilitation du gîte communal de Dront (ancienne école)	Réhabilitation énergétique, reprise de l'assainissement	Anost	Etat (DETR), CR BFC, CD71, LEADER Morvan		2022	2022	400 000 €	AM		
	Restauration de "la gare" à Vaumignion	Lieu culturel, touristique, mixité sociale intergénérationnelle : réhabilitation énergétique, avec matériaux locaux, pour logements, espaces d'activités professionnelles	Anost	Etat (DETR), CR BFC, CD71, LEADER Morvan				460 000 €	AP		
									105 840 863 €		

AXE 2	OBJETIF	ACTION	Précisions sur le contenu de l'action	Maître d'ouvrage, porteur	Partenaires principaux	Inscription dans un dispositif existant	Début prévisionnel	Fin prévisionnelle	Budget prévisionnel (HT)	Maturité
Conforter les services à la population sous conditions environnementales	2.1. Optimiser la convivialité des espaces publics par l'éco-aménagement	Aménagements structurants de l'espace public dans les centres (déimpermeabilisation, organisation, accessibilité, signalétique)	Aménagement rue de la République et toute d'Autun tranches 3 et 4	Etang-sur-Arroux	CRBFC, Europe LEADER, CD71, Etat DETR	PVD	2022	2023	1 370 000 €	MA
			Aménagement de la place Charles de Gaulle/Place du marché	Epinaic	CRBFC, Europe LEADER, CD71, Etat DETR	PVD	2022	2024	614 000 €	PM
			Mise en œuvre de l'ORT : Poursuite de l'aménagement des espaces publics (Champ de Mars 6 ^{ème} tranche, Place Drouin, signalétique)	Autun	CRBFC, Europe LEADER, Etat DETR et DRAC, CD71	ORT, ACV	2022	2023	935 300 €	MA
			Aménagement des berges de la Drée – espace loisirs, remise en scène du cimetière	Epinaic	CRBFC, Europe LEADER, CD71, Etat DETR	PVD	2022	2023		AP
			Aménagement du Champ d'Arroux (champ de foire)	Etang-sur-Arroux	CRBFC, Europe LEADER, CD71, Etat DETR	PVD	2022	2023		AP
			Etudes urbaines et paysagères pour le réaménagement des espaces publics à St Léger sous-Beuvray	Saint Léger sous Beuvray	CRBFC, Europe LEADER, CD71, Etat DETR		2022	2023		AP
			Aménagement zone de loisirs et création d'une plate-forme dédiées aux manifestations culturelles	Couches	CR BFC, CD71		2021	2023	172 800 €	MA
			Projet de revitalisation du centre-bourg de Cussy en Morvan (plan de circulation douce, aménagement d'un espace de convivialité, végétalisation, en lien avec l'installation d'un café-viens-lieu)	Cussy-en-Morvan						AP
			Programme DEZIR 3 : équipements de la base de loisirs Marcel Lucotte et du stade Saint Roch – phase 2 : Faire des JO 2024 un point de départ pour l'inclusion sociale	Autun	Etat, CD71, LEADER, office des sports, clubs, professeurs d'EPS		2021	2023	275 000 €	PM
			Animation jeunesse, centre sociaux, espaces de vie sociaux	CCGAM	CIAF, CAF, Ville d'Autun, Espaces de vie sociaux, communes GAM, Odysée Loisirs, Centres sociaux, Services Petite Enfance, EFS..	CTG	2020	2024	456 703 €	MA
	2.2. Permettre l'inclusion sociale, culturelle et sportive (jeunesse, pers-âgés)	Animation du centre de ressources numérique	conseillers du numérique, FabLab, ateliers, accompagnement social à l'usage du numérique	CCGAM	Fondation Orange, CIAF, Banque des Territoires	Fabrique de Territoires	2021	2024	184 000 €	MA
		Investissements et fonctionnement des opérateurs d'économie sociale et solidaire	Projet d'investissement (adaptation aux publics, rénovation énergétique) de l'espace St Ex	Opérateurs d'ESS	CCGAM, Etat, CR BFC, LEADER Morvan		2022	2026		AP
		Animation des services pour la mobilité des publics	Transport à la demande (TAD)	CCGAM	CRBFC, CD71	PCAET	2021	2026		CMO
		Mise en œuvre des contrats de lecture et d'éducation artistique	Plateforme Mobigam (location vélos électriques...)	CCGAM	Europe FSE, CD71, CRBFC	PCAET	2021	2026		CMO
		Développement d'eco-lieux culturels en milieu rural	Animation	CCGAM	DRAC, ...		2023	2024		AP
		Prospection mutualisée pour diversifier l'accueil de publics dans les séjours nature du CPIE et de la Maison du Beuvray	Projet du Bât de l'âne à St Jean de Trizy (extension lieu polyvalent artistique, espace d'hébergement, espace d'éducation à l'environnement avec jardin pédagogique...)	Petit théâtre du Bât de l'âne						AP
			Ingenierie	Association Maison du Beuvray et CPIE Bourgogne						AT
		Projet MEDIPRIX, regroupement de pharmacies et centre de santé pluridisciplinaire à Autun	Acquisition d'immeuble et travaux	Mediprix	Autun, CCGAM, CD 71, professionnels de santé	ACV	2022	2024	331 200 €	MA
		Aide au montage d'une communauté de professionnels de santé (CPTS)	Ingenierie	CCGAM	Etat, PTA, IREPS, CPIE	CLS	2021	2022	21 000 €	AP
	2.3. Optimiser l'offre de santé	Projet de campus santé	Structures pour l'enseignement autour du pôle hôpital à Autun, facilitation du parcours étudiant	CCGAM	Etat, Professionnels de santé	CLS	2022	2023		AP
		Projet Village Répit Famille MARDOR	Lieu de vacances pour les aidants / aidés ; 128 places avec démolition/construction, lieu hôtelier avec compétence médico-sociale / accès PMR / inclusion dans l'économie et la vie locale	Croix-Rouge	Hôpital Autun, Facultés-écoles AS, AMOF, Autun, mutuelles, municipalité...	CLS				AP
		Investissements sur le pôle clinique-hôpital à Autun (installation de lits SSR, service urgences, SAS...)		CCGAM, Groupe Vitalité	Hôpital, clinique du Parc	CLS			19 000 000 €	MA
		Projet de maison sport et santé à Autun (salle de sport Joseph Chaniou à St Pantalon)		Autun	ANCT, CD71, CR BFC, CCGAM, CAF		2023	2024		AP
		Aménagement d'un espace sport nature santé secteur Haut des Champs à Epinaic		Epinaic	CCOS, Etat	ORT	2023	2024		AP
	2.4. Rénover, adapter, mettre en valeur les établissements recevant du public et leurs usages	Projet de déplacement et adaptation du conservatoire de musique à Autun		CCGAM	CRBFC Efflogis		2022	2023		AP
		Projet de mise en accessibilité et amélioration énergétique de la bibliothèque d'Etang-sur-Arroux		CCGAM	Etang-sur-Arroux, Etat	PVD	2022	2023		AP
		Projet de réhabilitation et amélioration énergétique de l'ancienne école des seurs à Etang		CCGAM	CCGAM, Etat, ATD	PVD	2023	2024		AP
		Réalisation d'un diagnostic énergétique sur les bâtiments publics et élaboration d'un plan d'actions		Communes, CCGAM		PCAET	2022		23 360 003 €	AP

Bonus territoire

Axe 3 - logements

AXE 3	OBJECTIF	ACTION	Précisions sur le contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Inscription dans un dispositif existant	Début prévisionnel	Fin prévisionnelle	Budget prévisionnel	Maturité	Coopération
Disposer de logements vivables pour tous aujourd'hui et demain	3.1. Connaître les logements sur le territoire	Mise en place d'un observatoire de l'habitat à l'échelle intercommunale			Etat, CRBFC, Anah, CD71, Banque des territoires	PLH	2022			AP	
		Lancement d'une enquête sur la vacance réelle des logements post-COVID		CCGAM ?		PLH	2022	2023		CMO	
	3.2. Renover les logements des centres-villes, des bourgs-centres, puis des communes	Poursuite du programme de l'OPAH-RU à Autun	Accompagnement, aides à la rénovation	CCGAM	Autun, Anah, Etat, CD71, Banque des territoires	PLUJ, PVD, PLH, PCAET	2021	2026	4 000 000 €	AAA	
		Etude pour l'instauration d'un PIG (Projet d'intérêt général) à l'échelle intercommunale et/ ou d'un dispositif spécifique de rénovation de l'habitat sur les communes volontaires		CCGAM	Anah, communes volontaires	ORT, PVD, PCAET	2023			AP	
	3.3. Disposer d'une offre de logements équitables et adaptés aux enjeux de demain	Etude pour la mise en place d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPEEH) - conseil et AMO (logements, entreprises, commerces...)		?	CRBFC, CUCM	PCAET				AP	X
		Mise en œuvre du PLH	Signature des conventions d'utilité sociale (CUS) et Accompagnement de l'évolution de l'habitat social (démolitions-reconstructions)	CCGAM, OPAC	Communes, Anah, CD71, Etat	PLH, PCAET	2022		45 000 €	AAA	
			Mise en réseau des acteurs sur la porte d'autonomie, Soutien à l'association AILES sur l'intergénérationnelle, la domotique et le maintien à domicile	AILES	CIAS, CD 71, CCGAM, Malakoff Humanis, CARSAAT ...	PLH	2021	2026		CMO	
			Projets de logements temporaires ou intergénérationnels, communication permettant d'améliorer l'accès au logement des jeunes	Assoc St Ex, porteurs de projet privés, ville de Sommant	CIAS	PLH				AP	
			Définition d'une stratégie foncière	CCGAM, EDF ?	Autun, Habitat Humanisme, Etat (DETR, DRAC), Action Logement	PLH, PLUI				AP	
		Mise en œuvre de l'ORT :	Requalification de l'ancien hôpital Latouche : logements intergénérationnels, école du numérique...	Entreprendre pour humaniser la dépendance (foncière d'Habitat Humanis)		ACV	2021	2024	8 400 000 €	AAA	
		Mise en œuvre du contrat de ville	Veille sociale Autun Morvan Initiatives	Autun					12 445 000 €	AP	

518 200 €

Axe 5 - Connexion, mobilité

AXE 5	OBJECTIF	ACTION	Précisions sur le contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Inscription dans un dispositif existant	Début prévisionnel	Fin prévisionnelle	Budget prévisionnel	Maturité	Coopération	
Connecter le territoire pour des déplacements apaisés et promouvoir les modes actifs	5.1. Déployer l'offre numérique, générer de la donnée pour réduire les besoins en déplacement	Animation de l'espace de co-working du centre de ressources numérique	Animation contenue dans Fabrique de Territoire	CCGAM	CCGAM, Fondation Orange, Etat	Fabrique de territoire, PCAET	2020	2022	Idem action 2.2.3 : 184 000€	AM		
		Animation du campus connecté à Autun : formations universitaires à distance	Frais de fonctionnement et d'animation	Autun	AMDF, Etat	ACV, ORT	2021	2025	492 000 €	AM		
		Création d'un espace de co-working et de convivialité en centre-bourg à Epinac		Epinac			2023	2025		AP		
		Projet OPENDATA et smart county, recueil et cartographie de la donnée	Enrichissement de la base de données MOBIGO	CCGAM	CRBFC...		2022			AP		
			Création d'un logiciel adapté aux besoins d'accompagnement social, création d'un portail citoyen à guichet unique	CIAS	ARS, ...					AP		
	5.2. Favoriser les modes doux et alternatifs à la voiture solo dans les mobilités quotidiennes		Enrichissement des données Santé							AP		
			Numérisation PLUI				PLUI			AP		
			Animation de l'expérimentation "Je vais à l'école à vélo"	Expérimentation à Sully et Saint Pantaléon en 2022	Ateliers nomades, CPIE	CCGAM, ADEME (TENMOD), CD71, Inspection académique	PCAET			3 000 €	AM	
			Achat de vélos ou vélos-cargos électriques pour compléter la flotte existante du service de location longue durée		CCGAM		CTE				AP	
			Animation d'un travail avec les entreprises et les écoles sur les déplacements	Recrutement d'un chargé de mission	CCGAM	CCGAM	ADEME (TENMOD)	PCAET	2022	158 000 €	AM	
	5.2. Favoriser les modes doux et alternatifs à la voiture solo dans les mobilités quotidiennes	Maintien de la desserte ferroviaire Autun-Etang	projet MECATEAM train léger	MECATEAM	Autun, Etang, CCGAM, SNCF, CRBFC, Cerema,	Territoire d'industrie				AP	X	
			Projet Taxi-Rail	CR BFC			PCAET				CAO	
			Revitalisation zone gare d'Autun(DEZIR 1)	Autun							AP	
			Expérimentation méthode diagnostic flash sur la plateforme intermodale (gares d'Autun et Etang)		CCGAM		PCAET	2022			AP	
			Projet d'aménagement autour de la gare d'Etang-sur-Arroux (parvis, accessibilité)	Etang-sur-Arroux							AP	
		Réalisation d'un schéma directeur des modes doux dans les 5 polarités	Etude modes doux Epinac dont jonction voies vertes	Epinac ?		PVD, ORT, CTE, PCAET				AP		
			Etude modes doux Autun et développement de la mobilité vers le centre historique et les zones d'activités	Autun ? CCGAM ?	?	ACV, ORT, CTE, PCAET			60 000 €	AP		
			Travaux de réalisation du plan de mobilité de Couches	Couches	CCGAM, Etat, CR BFC, CD71	ORT, PCAET			625 000 €	AM		
		Repérage et marquage des axes de covoiturage ciblés multimodales	Etude globale organisation modes doux à Etang-sur-Arroux et Jasserelle	Etang	Cerema ? CCGAM, Etat, CR BFC, ADEME	PVD, ORT, PCAET				AP		
		Réalisation et valorisation des voies vertes à l'échelle intercommunale		CCGAM	Europe ? Etat	CTE, PCAET			20 000 €	AP		
	Etude du rapprochement des zones d'habitat et des équipements, services et commerces de proximité au PLUI	Travaux voie verte Autun-Dracy	CCGAM	CCGAM	CD71, Etat, CR BFC	PCAET			570 000 €	AM		
		Voie verte Autun-Avallon : études, fermetures administrative de la voie ferrée	EPCI concernés sur la voie	SNCF, PNR, CD 71, CR BFC, Etat						AP		
		Projet Autun-Digoin : études de tracé	CD 71	CCGAM						AP		
			Inscriptions de mesures réglementaires pour la mixité fonctionnelle, emplacements réservés modes doux, principes d'aménagement dans les OAP, localisation secteurs habitat	CCGAM		PLUI				CAO		
									1 928 000 €			

